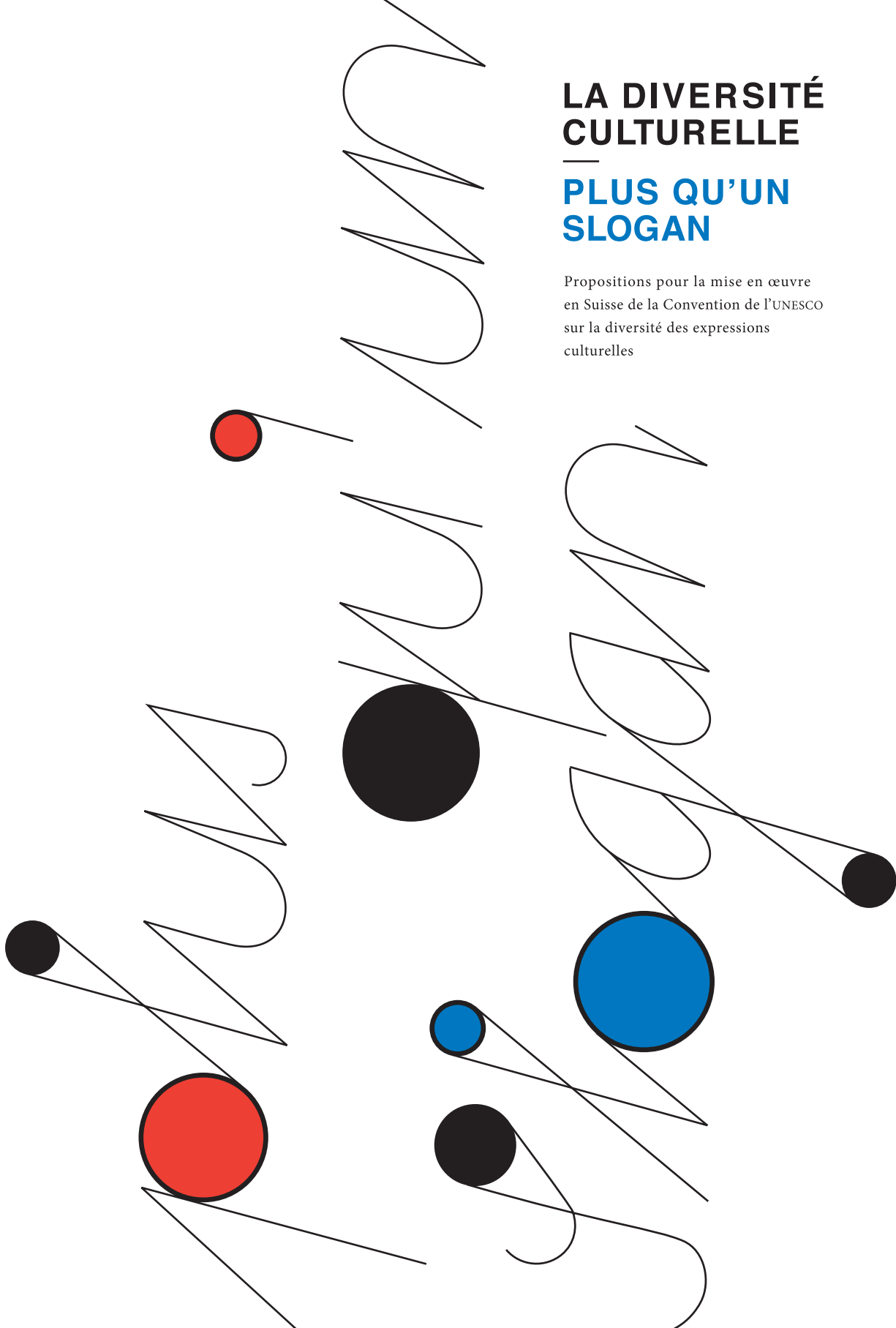


LA DIVERSITÉ CULTURELLE

PLUS QU'UN SLOGAN

Propositions pour la mise en œuvre
en Suisse de la Convention de l'UNESCO
sur la diversité des expressions
culturelles



Coalition suisse pour la diversité culturelle
Commission suisse pour l'UNESCO

La diversité culturelle – plus qu'un slogan

Propositions pour la mise en œuvre en Suisse de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

Résultats des réflexions de huit groupes d'experts

Daniel Fueter (Rapporteur général)
Mathias Knauer, Marc-Antoine Camp (Rédaction)

Berne/Zurich, octobre 2009

www.diversiteculturelle.ch

*Coalition suisse pour la diversité culturelle
Schweizer Koalition für die kulturelle Vielfalt
Coalizione svizzera per la diversità culturale
Coaliziun svizra per la diversitad culturala*



Commission suisse pour l'UNESCO
Schweizerische UNESCO-Kommission
Commissione svizzera per l'UNESCO
Cummissiun svizra per l'UNESCO

Editeurs

Coalition suisse pour la diversité culturelle, www.coalitionsuisse.ch

Commission suisse pour l'UNESCO, www.unesco.ch

Directeur de projet: Beat Santschi

Traductions: Services linguistiques du Département fédéral des affaires étrangères

Révision: Anne Schmidt Peiry

Graphisme: AGENTS, Sylvia Togni

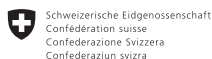
Impression: Lenggenhager Druck, Zurich

Apprêt: Buchbinderei Burkhardt AG, Mönchaltorf

© 2009

Les points de vue exprimés par les groupes d'experts n'engagent que leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'opinion de la Commission suisse pour l'UNESCO et de la Coalition suisse pour la diversité culturelle. Pour une meilleure lisibilité de cette publication, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

Avec le soutien de



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Dipartimento federale dell'Interno DFI
Departament federal da l'Intern DFI
Bundesamt für Kultur BAK
Office fédéral de la culture OFC
Ufficio federale della cultura UFC
Uffizi federal da cultura UFC



Erziehungsdirektion
des Kantons Bern
Direction de l'instruction publique
du canton de Berne

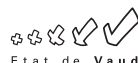


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST: TENDRAS LUZ



Avec le soutien de la



AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



TABLE DE MATIERES

4 **Préface**

6 **Avant-propos**

20 **Coopération internationale**

27 **Théâtre et danse**

33 **Cinéma**

42 **Education**

48 **Musique**

54 **Littérature**

61 **Arts visuels et conservation des biens culturels**

67 **Médias**

73 **Experts**

76 **Editeurs**

PREFACE

La Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles - Un premier pas vers sa mise en œuvre en Suisse

Encourager la création, soutenir la production, stimuler la diffusion et favoriser l'accès aux expressions culturelles les plus diverses: tels sont les objectifs de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée à Paris en octobre 2005.

S'assurer de la réalisation de ces objectifs dans notre pays est l'ambition de la Coalition suisse pour la diversité culturelle et de la Commission suisse pour l'UNESCO.

Sur l'initiative de la Coalition et de la Commission, la société civile a soutenu les autorités dans la négociation internationale de la Convention de l'UNESCO.

Elle a ensuite activement participé au processus qui a mené à sa ratification par la Suisse. Elle est maintenant partie prenante dans sa mise en œuvre avec ce premier rapport, comme elle devra l'être aussi dans l'application des mesures qu'il propose.

Cet engagement s'inscrit dans la disposition clé de l'article 11 de la Convention: «Les Parties reconnaissent le rôle fondamental de la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les Parties encouragent la participation active de la société civile à leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de la présente Convention».

Le 16 octobre 2008, la Suisse devenait Partie à la Convention. Une année après, jour pour jour, la Coalition et la Commission proposent, avec ce rapport, un catalogue de mesures pour que son engagement international se traduise dans les faits au plan national.

Ces propositions sont le fruit d'une réflexion commune menée par une soixantaine d'acteurs de la culture, de la communication, de l'éducation, de la coopération et de l'économie, soucieux de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles en Suisse et dans le monde. Elles n'ont pas la prétention de refléter l'intégralité du paysage culturel suisse, ni celle d'apporter des réponses à tous les défis actuels et futurs. Elles ne sont pas une fin en soi, mais ont l'ambition d'être la rampe de lancement d'un exercice à plus long terme.

A l'heure où la diversité des expressions culturelles est de plus en plus malmenée par la progression d'une monoculture globalisée, il est essentiel de rappeler avec force que les activités, les biens et les services culturels ne sont pas que des marchandises. Le cinéma, le livre, la musique, les médias sont aussi des vecteurs d'identité, de sens, de valeurs. La Convention permet à chaque Etat de protéger et de soutenir les acteurs, produits et industries culturels. Elle les encourage

aussi, dans un esprit de solidarité, à accompagner les efforts des pays en développement dans ce sens.

La tâche est considérable, exigeante et complexe, mais aussi riche de promesses et d'opportunités. Elle requiert la conjonction de compétences, de connaissances, d'expériences multiples et diverses, et donc une étroite collaboration entre les acteurs de la culture, les pouvoirs publics et le secteur privé. Avec ce rapport, nous souhaitons lancer le débat et inciter tous les milieux concernés à relever l'enjeu de la Convention, ensemble.

Que toutes celles et tous ceux qui ont soutenu et accompagné cette démarche, particulièrement le rapporteur général, les expertes et experts, et les rédacteurs de ce rapport, trouvent ici l'expression de notre vive reconnaissance.

Francesca Gemnetti

Présidente de la Commission suisse pour l'UNESCO

Beat Santschi

Président de la Coalition suisse pour la diversité culturelle

Diego Gradis

Vice-président de la Commission suisse pour l'UNESCO

Vice-président de la Coalition suisse pour la diversité culturelle

Note:

Les analyses et recommandations des huit groupes d'experts étant en partie très volumineuses, les textes ont dû être raccourcis et rédigés. Les études sectorielles intégrales sont disponibles sur le site du projet www.diversiteculturelle.ch

AVANT-PROPOS

Daniel Fueter

Remarque préliminaire

Cette publication réunit des rapports issus d'une variété de secteurs culturels. Ils ont tous pour thème la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le but de cet avant-propos est de mettre en relief les éléments maintes fois cités dans ces rapports, en soulignant leur orientation commune. Il est donc l'œuvre d'une pléiade d'auteurs. Le soussigné tient ici à leur rendre hommage et à les remercier pour leur précieuse coopération, lui-même se voyant comme un rédacteur – au sens propre du terme – c'est à dire un collecteur et un ordonnateur d'idées.

L'ouvrage est rédigé en deux langues. Cet avant-propos a été rédigé en allemand. Dans le texte, il est fait mention des divers modes de raisonnement et de leur conditionnement par la langue. Le soussigné sait combien il est difficile de transposer dans le moule du cartésianisme français les mouvements sinueux du cheminement précautionneux de la pensée allemande. Que le lecteur veuille bien faire preuve d'indulgence. Ce n'est là qu'un premier exemple des difficultés qui émaillent le traitement de la diversité culturelle.

Il reste à exprimer l'espoir que cet avant-propos saura tout à la fois rendre compte de la richesse polyphonique du chœur des experts et faire ressortir la ligne mélodique du thème «Protection et promotion de la diversité culturelle».

Dans un laboratoire, quand il est question de cultures, nous pensons à des organismes qui se développent. Par contre, des mots-clés tels que culture d'entreprise, culture de communication ou culture du débat évoquent soit le climat de notre vie sociale, soit des modèles de comportement bien établis. L'espace culturel désigne une entité dont la définition est d'ordre social ou géographique. La culture du bâti est faite de concepts et de procédés artisanaux et artistiques, historiquement déterminés et à base scientifique, qui se concrétisent dans des constructions et des aménagements. Autrement dit, la «culture» se manifeste sous des formes diverses et dans tous les domaines de la vie des communautés humaines.

La culture, synonyme de qualité de vie

Parler de culture, c'est parler de la qualité de la vie humaine, vue sous l'angle de son développement et de son organisation dans des conditions différentes. Nous nous référons à certaines cultures spécifiques pour pouvoir nous entendre sur ce qu'est la culture. C'est à travers la diversité que nous découvrons les traits communs constitutifs de la notion de culture. La possibilité de faire coexister des cultures est inhérente à la notion de culture. L'exclusivité est une revendication que les cultures se voient imposer par les politiques de puissance, par des prescriptions reli-

gieuses et certaines tendances fondamentalistes. Inversement, l'ouverture aux formes culturelles les plus diverses, aux coutumes et aux innombrables traditions trouve ses limites là où commencent le droit à la protection de la dignité humaine et le respect du milieu naturel.

Parler de la culture, c'est d'abord envisager les diverses images de l'homme – ne serait-ce que du fait des nombreux niveaux où se situera l'entretien. Cette diversité d'images défie l'uniformisation et l'anonymisation des êtres humains, et contrecarre les velléités d'assujettissement à des intérêts particuliers, quels qu'ils soient. La complexité même de la notion de culture prouve que la culture ne peut pas se réduire à la dimension d'un produit de consommation et ne peut pas être traitée comme tel.

Les valeurs culturelles sont à la base de la cohabitation sociale

Pendant des décennies, en Suisse aussi, une approche économistique et utilitariste a rétréci et déformé notre perception de ce qui est essentiel à la vie. C'était oublier que l'économie doit s'appuyer sur une base, dont la nature est déterminée, pour l'essentiel, par des facteurs autres qu'économiques, notamment les règlements étatiques, les règles sociales, les conditions écologiques et historiques. Les ordres économiques plongent leurs racines dans ce substrat et y puisent leur légitimité, leur fiabilité et leur vitalité.

Le terme «crédit» évoque par association des mots tels que confiance, loyauté et bonne foi. Il faut commencer par revenir à ces principes si nous voulons sortir la société de l'impasse dans laquelle l'a conduite une confiance terriblement simpliste dans l'économie. Parmi ces principes, la diversité des valeurs culturelles tient une place essentielle.

Ces valeurs peuvent se définir de diverses façons: on peut dire que la culture est faite de nos manières de gérer notre existence et de nos efforts pour acquérir des connaissances sur nos conditions d'existence et sur nous-mêmes. On peut dire aussi que les cultures sont des espaces de vie et de mouvement, des enveloppes qui entourent le monde de notre réalité et qui nous permettent de respirer. D'aucuns voient la culture comme un rétroviseur, dans lequel nous partons à la découverte des racines de notre identité, comme un miroir qui, par réflexion, nous montre notre réalité *hic et nunc*, ou encore – sur le mode emphatique – comme une surface réfléchissante qui a le pouvoir de jeter une lumière dans les ténèbres de l'avenir.

L'importance de la Convention de l'UNESCO pour la Suisse

La Suisse a pris une décision d'une grande portée lorsque, en 2008, elle a ratifié la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Elle a ainsi manifesté sa volonté d'assumer la protection et la promotion de la culture. Elle a promis de se lancer dans une profusion de tâches concrètes et d'assumer ses responsabilités pour l'avenir en défendant le patrimoine culturel. Elle a souligné la nécessité de prendre des mesures pertinentes pour mettre en œuvre la Convention, en concertation et en collaboration avec la communauté internationale.

La ratification implique, en premier lieu, que la politique culturelle soit reconnue comme une tâche primordiale et prioritaire, aussi au niveau de la Confédération. Cette évolution est plus

nécessaire que jamais. Les bouleversements sociétaux et technologiques appellent de nouvelles stratégies de politique culturelle. Deux points sont à relever:

Les conséquences de la globalisation et de la révolution numérique

Premier point: La diversité culturelle est menacée par le choc entre les manifestations culturelles globales, fortement standardisées, et les créations et productions culturelles nationales et régionales, originales et spécifiques. L'Etat s'est porté garant de la diversité et s'est engagé à la protéger contre les dangers qui la menacent. La politique culturelle a des points communs avec l'écopolitique: l'engagement doit partir du local – avec le maintien de la biodiversité à l'échelle de l'individu, de la communauté – et se déployer à tous les niveaux pour atteindre au global, avec des mesures qui ne peuvent s'imposer qu'en vertu de conventions internationales.

Deuxième point: La révolution numérique a gagné tous les secteurs de la vie culturelle. Ce changement radical est particulièrement apparent dans les communications et l'industrie de la musique, mais il touche également le paysage médiatique et les arts visuels. Il se répercute sur toute la chaîne, depuis la création jusqu'à la distribution, qu'il s'agisse de cinéma, de littérature ou d'autres expressions artistiques. Ce processus, en constante accélération, est tangible dans tous les secteurs culturels, et partout les mêmes questions se posent.

Comment maintenir la diversité de l'offre, compte tenu des nouvelles conditions du marché? Comment les petites entreprises peuvent-elles se doter de l'infrastructure requise par les nouvelles technologies? Comment archiver le répertoire historique, le documenter, le présenter? Et la question, particulièrement urgente, qui revient constamment: comment garantir les droits des auteurs dans cette nouvelle constellation? Seule une politique culturelle coordonnée et cohérente au niveau national peut répondre à ces questions, comme à des dizaines d'autres d'ailleurs.

La politique culturelle, tâche primordiale et prioritaire de l'Etat

La politique culturelle est inscrite dans la Constitution fédérale comme l'une des missions de l'Etat. Or, on a l'impression de retrouver dans la Convention de l'UNESCO la réplique de certains articles de la Constitution, pour ne pas dire un calque. Ainsi, le but de la Confédération est de favoriser la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle. Ce n'est pas seulement la place privilégiée accordée à la diversité culturelle qui est révélatrice, mais aussi l'intégration de cette dimension dans un contexte consacré à la qualité de vie, à l'orientation vers l'avenir et à l'identité.

Le lien établi ici entre prospérité et diversité culturelle saute aux yeux. Le constat d'une interdépendance entre le développement durable et la richesse du paysage culturel peut surprendre, mais n'en reste pas moins significatif. Seul un environnement culturel stimulant et varié ouvre, pour les habitants de ce pays, des perspectives de développement prometteuses, imprégnées d'un esprit novateur et réalisées avec confiance, flexibilité et détermination.

La diversité renforce la cohésion

De son côté, le développement renforce l'identité. Diversité et cohésion ne sont donc pas anti-

nomiques. L'expression «cohésion interne» indique à l'évidence la conscience d'avoir affaire à des énergies multiples, qu'il faut réunir. L'harmonie n'est pas l'uniformité et, dans le contexte spécifique de la Suisse, la diversité culturelle concourt à créer cohésion et conscience de soi: notre identité nationale est portée par une culture des différences. C'est là une contribution déterminante de la vie culturelle suisse à l'intégration, aujourd'hui l'une des premières priorités de l'Etat.

Dans son acception originelle, l'intégration fait penser à une entité plus grande ou à une fusion, mais elle évoque aussi le rétablissement, la complémentarité et la réactivation. L'intégration est toujours un processus innovant. Il ne s'agit pas uniquement d'incorporer du nouveau dans de l'existant par voie d'assimilation, mais bien de compléter et d'enrichir pour faire émerger du nouveau. L'intégration demande des options ouvertes dans ce qui est expérimenté et bien connu, mais aussi dans ce qui est nouveau et étranger. Le processus d'intégration ne s'arrête pas à l'incorporation, il doit être entretenu par tous les participants pour maintenir et vivifier la nouveauté et la vitalité de la grande entité.

Intégration rime avec participation

L'intégration sans participation est vouée à l'échec. Seule la participation de tous à la grande entité garantit la cohésion. Cela est vrai pour une confédération d'Etats comme pour un quatuor à cordes. À la base de la participation, il y a l'échange. Le dialogue, forme privilégiée sur laquelle repose la création culturelle et artistique, fait de la vie culturelle un parfait terrain d'apprentissage où l'on s'initie aux processus participatifs, par définition intégrateurs.

En plus de la diversité culturelle, l'article constitutionnel sur les buts de la Confédération stipule l'engagement de notre pays en faveur de l'égalité des chances, de la conservation durable des ressources naturelles et d'un ordre international juste et pacifique. Une première indication décisive est ainsi donnée quant aux différents domaines politiques qui ont à voir avec la politique culturelle: l'éducation, l'environnement, le social, et les relations avec l'étranger.

Cette énumération montre combien il est complexe de développer une stratégie de politique culturelle. La complexité ne réside pas seulement dans la mise en réseau, elle se situe aussi dans la multitude et la diversité des expressions culturelles. Rien de surprenant dès lors à ce que la Constitution réserve un article spécifique à une forme d'art particulière: le cinéma.

Cet article stipule que la Confédération a pour mission de promouvoir la production et la culture cinématographique suisse. Le parallèle établi entre la culture et la production renvoie au principe selon lequel la promotion de la culture suppose toujours aussi le soutien à la création. En outre, lorsque l'article mentionne le droit de la Confédération de légiférer pour encourager la production cinématographique, il y associe deux conditions: la variété et la qualité. La promotion de la diversité et donc indissociable de l'exigence de qualité.

La concertation et les échanges sont les deux piliers de la politique culturelle

Il n'en va pas autrement des expressions culturelles dont traite la Convention de l'UNESCO. Leur qualité ne se mesure pas à la seule aune de l'originalité, de l'esthétisme ou de la dextérité, mais aussi à leur aptitude à révéler la chose commune dans l'unicité de l'œuvre. Lorsque je m'exprime,

c'est pour me faire comprendre, pour susciter un échange. La Constitution entend garantir ce dialogue par delà les frontières linguistiques: «la Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques».

Se faire comprendre implique tout à la fois la conscience de soi, l'image de soi et la compréhension des autres. Se faire comprendre est un prérequis de l'échange qui, seul, est à même de donner à la société la possibilité de se survivre et de se développer. En encourageant la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques, la Constitution intègre deux dimensions d'une importance capitale pour la diversité et pour la définition des politiques culturelles et éducatives.

Malgré l'importance grandissante de la communication non verbale, la langue joue le premier rôle en matière de compréhension et d'échange. Sous sa forme écrite, en particulier, elle rend l'échange possible en faisant fi du temps, de l'espace et des frontières sociales. Il en va des langues comme de la culture: il faut cultiver celles que nous possédons pour appréhender celles des autres.

Les langues sont des «incarnations de la pensée»; elles reflètent des «modes de raisonnement» et des «culture du savoir» qui leur sont propres. L'utilisation de l'anglais comme langue véhiculaire dans les milieux scientifiques conduit à une perte d'ancrage dans la réalité et de générosité intellectuelle («Verlust von Welthaltigkeit und gedanklicher Generosität»), affirme l'historien des sciences Michael Hagner.

Cette réflexion fait écho à la constatation de l'écrivain Peter Hack, qui décrit les différents genres artistiques comme autant de fenêtres ouvertes sur le monde. Chacune offre une vue différente. Quand l'une d'elles disparaît, c'est un certain regard sur le monde qui meurt.

La diversité culturelle se vit dans le plurilinguisme

Si elle ne garantit pas la pérennité de ses langues nationales et de ses dialectes régionaux, la Suisse risque de perdre des pans entiers de sa vision du monde. Les langues nationales sont l'outil le plus fin pour capter les cultures d'un pays et les développer à travers le débat. La pratique scientifique et artistique montre qu'il faut maîtriser une discipline avant de pouvoir passer à la transdisciplinarité. Il en va de même pour l'acquisition de la langue – sauf pour les sujets exceptionnellement doués. L'encouragement de la langue première est primordial pour la participation à la vie sociétale et pour l'apprentissage de la pensée abstraite.

L'encouragement de la pratique des langues dans un contexte national, tel qu'il est prévu par la Constitution, notamment dans une perspective d'échange, représente donc une contribution majeure à la cohésion et à la promotion de la diversité des expressions culturelles. La diversité culturelle se vit dans le multilinguisme. Il vaut par ailleurs la peine de pousser la réflexion sur l'acquisition d'une compétence langagière dans ce qu'il est convenu d'appeler une cinquième langue nationale, à savoir la langue des communautés linguistiques des migrants. L'objectif est de faire entrer cette réflexion dans des concepts de «politique linguistique». Il s'agit là d'une complication, mais aussi d'un enrichissement. Mais les concepts innovants en la matière pourraient bien, rétroactivement, s'avérer fructueux pour le maniement des langues officielles traditionnelles.

L'apprentissage de l'anglais, plutôt que d'une autre langue étrangère, occupe aujourd'hui une place particulière compte tenu de l'importance de cette langue dans les échanges internationaux comme dans les milieux politiques, économiques et scientifiques. Reste à savoir si la maîtrise de cette langue «universelle» donne effectivement accès au monde entier. La liberté que donne l'allongement de la scolarité du fait de la scolarisation précoce ne pourrait-elle pas appeler de meilleures solutions que celle d'un apprentissage précoce, commencé sous des auspices peu favorables?

Passerelles entre le passé et l'avenir

Apprendre une langue, c'est se donner les moyens de répondre aux besoins de la vie quotidienne. Mais cela peut être bien davantage si l'on y ajoute la dimension littéraire qui, seule, permet d'appréhender les richesses et les nuances des diverses cultures. C'est pourquoi il faut aider les élèves à identifier les diverses formes et traditions littéraires, les sensibiliser aux contenus des œuvres et aux éléments qu'ils privilégient, leur faire prendre conscience du travail des auteurs et de la nécessité de respecter leurs droits. C'est ainsi qu'ils découvriront, ressentiront et apprécieront la diversité des cultures linguistiques.

Les bibliothèques sont des instruments importants de protection et de promotion de la diversité culturelle en général, des langues en particulier. Elles sont en effet à la fois des lieux d'archivage et de documentation, des lieux d'information et de formation, et des espaces de motivation et d'échanges. Leur rôle reste néanmoins souvent sous-évalué au niveau de la politique éducative et culturelle. C'est pourquoi leur transformation en médiathèques et la promotion de leur utilisation mériteraient davantage d'encouragements et de soutiens. A défaut, comment peuvent-elles continuer d'assurer leur fonction de passerelle, face à la pensée alphanumérique et aux nouvelles formes de communication visuelle et scénique?

Les institutions de conservation de la mémoire ont aujourd'hui pour mandat de stocker aussi bien les productions traditionnelles que celles générées par ordinateur, tout en répondant aux exigences des médias traditionnels et des nouveaux médias. Remplir ce mandat de manière satisfaisante est un défi qu'elles ne peuvent relever qu'avec un soutien renforcé des pouvoirs publics. Le mandat de prestation des musées intègre désormais les missions, étroitement imbriquées, de conservation, de transmission et promotion des œuvres du passé et de la création contemporaine. Cela en fait les meilleurs forums possibles pour la politique culturelle et la politique éducative – au sens le plus large du terme. La politique des musées est un thème de la plus haute importance pour la politique culturelle nationale.

La formation culturelle a sa place dans les programmes d'éducation

L'article constitutionnel relatif à la culture charge la Confédération de promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et d'encourager l'expression artistique et musicale, en particulier par la promotion de la formation. Il précise que, dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération tient compte de la diversité culturelle et linguistique du pays. Le législateur met ainsi en évidence le fait que seuls les citoyens qui disposent de la formation, de l'infor-

mation et des compétences linguistiques adéquates sont à même de participer aux échanges et à la communication.

Il convient de rester fidèle – beaucoup plus qu'on ne le fait généralement aujourd'hui – à l'idée selon laquelle l'expression verbale, l'apprentissage de la lecture et la promotion de la lecture d'œuvres littéraires sont des processus déterminants dans la formation de l'esprit. Il faut également renforcer le statut de l'enseignement de la musique et du dessin. L'éducation culturelle et artistique doit trouver sa place dans tous les programmes, pour tous les groupes d'âges, depuis les classes enfantines jusqu'à la formation continue.

Puisque l'école a le mandat – formulé de manière généralisatrice – d'une part, d'éveiller le goût de la recherche et de former un regard différencié, d'autre part, de favoriser une autonomie allant de pair avec des compétences sociales, les nombreuses ressources qu'offrent la culture et l'art, pertinentes tant pour l'analytique et le cognitif que pour la pratique, devraient être systématiquement utilisées. Il ne s'agit évidemment pas d'introduire dans les programmes une multitude de disciplines artistiques, mais de développer par exemple, dans une approche interdisciplinaire, des compétences élargies dans l'utilisation et le «décryptage» des médias. Les échanges interculturels sont ici aussi important que «l'apprentissage global», qui favorise la compréhension des connexions supranationales.

Dans cette démarche, les établissements de formation ne doivent pas être livrés à eux-mêmes. Il faut que les médias, les radios et les télévisions – pour le moins ceux qui bénéficient de financements publics – ne réduisent pas dans leur offre le multiculturalisme à la juxtaposition aléatoire de produits de consommation prétendument culturels, mais s'emploient à développer des programmes cohérents qui permettent l'acquisition et le développement de connaissances, stimulent l'intérêt pour les autres cultures et aiguisent l'esprit critique et le discernement.

Il existe déjà une charte de la musique suisse. Conclue entre les créateurs de musique suisses et la Société suisse de radiodiffusion et télévision, elle porte sur la promotion de la présence de la musique suisse dans les programmes musicaux. Trois objectifs restent à concrétiser: l'adhésion de fournisseurs privés à la Charte; une collaboration concrète avec les écoles primaires et secondaires; l'instauration de chartes similaires pour d'autres domaines culturels. Le «Pacte de l'audiovisuel», signé par la télévision et par les associations du cinéma, vise à favoriser la production audiovisuelle suisse. Il est exemplaire et mérite d'être mentionné ici.

L'école, garante de l'égalité des chances

La formation passe moins par des déclarations officielles que par des expériences. A la maison, dans l'environnement social ou à l'école, nous apprenons plus par imprégnation que par modelage. Et cette imprégnation est toujours aussi de nature culturelle. Plus la mission des institutions éducatives s'étend, notamment dans une perspective de politique culturelle, plus leur influence sur les élèves et les étudiants est déterminante. Ces institutions sont perçues comme des modèles. Il doit dès lors y avoir concordance entre leur fonctionnement et le contenu des programmes.

Cela signifie que les structures de ces institutions doivent être conçues comme des structures d'apprentissage, des structures qui permettent de faire et de vivre des expériences qui contri-

buent à atteindre les objectifs de formation. Au milieu de tous ces défis, le discours des enseignants nous fait avancer mieux et plus vite que les décisions des technocrates et les ordonnances. C'est pourquoi les enseignants doivent être encouragés et soutenus, dans leur formation d'abord, dans leur engagement professionnel ensuite, pour être à même d'adopter des lignes de conduite et de défendre des positions utiles aux enfants et aux jeunes dont ils ont la charge. Ils sont tenus de transmettre une image de l'être humain qui prend ses racines et se développe dans la diversité des expressions culturelles.

Une formation qui garantit l'égalité des chances est le préalable indispensable à l'accès à la vie culturelle. Notre vie culturelle est fondée sur cette accessibilité, c'est ce qui la légitime. En Suisse, l'engagement en faveur de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles n'est pas seulement ancré dans la Constitution; il se nourrit d'une diversité culturelle qui existe déjà dans les faits.

La Suisse vit sa diversité culturelle

Cette diversité s'exprime dans tous les domaines de la vie, dans les offres des institutions culturelles, dans les filières professionnelles des créateurs culturels, dans le réseau extraordinairement dense des associations culturelles d'amateurs, et dans la vaste palette d'associations culturelles de la société civile. Elle bénéficie du soutien d'une multitude d'instances de promotion culturelle aux niveaux fédéral, cantonal et communal et d'une mosaïque de fondations, grandes et petites, qui relèvent du secteur privé.

La Confédération peut et doit partager la responsabilité de la politique culturelle nationale avec les communes, les cantons et les particuliers. Mais le développement de la stratégie, l'ensemble des échanges culturels, le travail législatif, la dimension de politique extérieure et l'évaluation des résultats ne peuvent ni se partager ni se déléguer. Il faut décharger les organisations qui sont «sur le terrain». On peut espérer que le débat actuel autour de la loi sur l'encouragement de la culture va aboutir à l'adoption de principes qui, d'une part, assureront l'entretien de notre riche paysage culturel et soutiendront les instruments de politique culturelle existants, et qui, d'autre part, jetteront les bases d'une politique culturelle globale, structurée et durable.

Jusqu'ici, le débat n'a pas suffisamment rendu justice à la compétence et à l'originalité de la Fondation Pro Helvetia. La promotion, les échanges et la communication constituent l'essentiel de sa mission, alors que son atout majeur est son indépendance politique. Pour faire face aux défis actuels et futurs, elle a besoin d'un sérieux renforcement de sa position et de ressources financières accrues.

Le champ d'application de la politique culturelle dans la politique intérieure

L'efficacité d'une politique culturelle suisse d'envergure, intégrant la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, dépend en premier lieu de son champ d'application. Du point de vue de la politique intérieure, il faut, d'emblée, rappeler quelques principes:

- La promotion de la culture doit être présente dans toutes les régions du pays. Il incombe à la Confédération d'accorder un soutien particulier aux régions qui sont moins bien équipées pour un engagement culturel.
- Les concepts de politique culturelle doivent s'adresser à toutes les générations. Dans une perspective d'avenir, il faut penser particulièrement à la jeunesse, mais étant donné l'évolution démographique, il faut prêter une attention accrue aux personnes âgées qui ne sont plus en activité.
- La politique culturelle s'adresse à toutes les couches sociales. L'élargissement du spectre culturel consécutif aux migrations appelle une stratégie différenciée, et l'augmentation des lacunes dans les compétences en lecture et en écriture exige des mesures d'urgence.
- La politique culturelle doit, à tous les niveaux, être en résonance avec la politique de la formation. Il faut également porter une attention accrue à la formation et au perfectionnement culturels des formateurs et des formatrices.
- La politique culturelle concerne la promotion de la création culturelle, quelle qu'en soit la dimension – du grand projet à la production par créneaux –, dans tous les genres et dans toutes les disciplines. Les projets novateurs et interdisciplinaires ont besoin d'une attention particulière.
- La politique culturelle doit promouvoir tous les maillons de la chaîne de production, à savoir la création, la réalisation, la présentation et la réception mais aussi la réflexion critique et la controverse culturelle dans le grand public.

Politique médiatique et informations culturelles

Précisément dans le domaine de la politique médiatique, il faut parallèlement prendre de petites mesures sectorielles et effectuer des interventions de fond pour contrecarrer le déclin de la presse, la monopolisation de la formation d'opinion, et la fin du débat culturel public. Tous les fournisseurs qui bénéficient de la manne de la redevance, devraient être tenus de remplir un mandat culturel comparable à celui des stations de radio et de télévision de droit public. Les stations de télévision financées par la redevance de réception, devraient, sur la base des concessions, avoir l'obligation de donner une meilleure visibilité aux thèmes culturels, pendant les heures de grande écoute (et dans des créneaux tenant compte de la problématique des genres). Il faut avoir le courage de prendre des risques et faire preuve de persévérance pour trouver des solutions innovantes qui attireront l'attention du grand public sur la diversité culturelle.

Les stratégies d'envergure sont, elles aussi, urgentes. La situation s'est détériorée. Les concentrations qui agitent le paysage médiatique nuisent à la diversité culturelle; la liquidation de grandes maisons d'édition sape les bases de la création littéraire, le déclin de plus en plus rapide des reportages culturels dans la presse – imprimée ou autre – remet en question le journalisme culturel.

Le débat public sur la culture, qui représente un maillon important de la «chaîne culturelle de création de richesse», ne disposera bientôt plus ni de lieux, ni d'instruments, ni du personnel adéquat. C'est un point sur lequel il est urgent d'agir, dans toutes les régions du pays.

Exigences envers les créateurs culturels

Il appartient à la politique intérieure de traiter avec les créateurs culturels. Leur apport à la mise en œuvre de la Convention est déterminant. Mais du fait du multiculturalisme et des nouveaux champs culturels ouverts par la digitalisation, il est nécessaire d'élargir le cercle de leurs représentants. Les efforts que les créateurs déploient d'ores et déjà pour sauvegarder la diversité des expressions culturelles doivent s'étendre à la diffusion. Il est du devoir des artistes «indépendants» d'être au premier rang lorsqu'il s'agit de lutter pour le libre accès à l'art. C'est une dimension qu'ils doivent intégrer dans leur activité créatrice.

Développer des modèles participatifs dans la culture et le travail artistique est indispensable. Il n'est pas acceptable que des pans entiers de la population soient exclus de secteurs hautement appréciés de la vie culturelle – comme ils sont déjà exclus du développement économique. La hiérarchie actuelle des formes culturelles est à remettre en question. On ne saurait tolérer plus longtemps l'allégation – hélas encore courante – selon laquelle il y aurait une disparité de valeur entre les œuvres de la «haute culture» européenne et celle des autres cultures.

La représentation inéquitable de certaines expressions culturelles conduit, dans la pratique, à exclure certains groupes de la population de la vie culturelle. C'est un état de fait auquel il faut remédier. Chacun doit comprendre que la promotion de la culture participe de l'instauration d'une société qui affirme sa volonté de démocratie. Cela n'est possible que si la promotion culturelle accepte que «l'amateur» mérite, lui aussi, d'être encouragé et reconnaît la nécessité de porter une attention particulière au segment sociétal constitué par les personnes culturellement marginalisées. Les créateurs sont invités à s'exprimer sur ce sujet.

Les créateurs culturels ont leur place dans les enceintes de politique culturelle

Inversement, il faut que l'expertise des créateurs culturels soit entendue dans les organisations et dans les structures de politique culturelle. Jusqu'ici, le débat parlementaire sur la loi sur l'encouragement de la culture a rejeté l'idée de créer un Conseil de la culture. Il n'en est pas moins évident que l'élaboration d'une stratégie de politique culturelle ne peut pas être l'affaire de l'administration, du Parlement ou de l'exécutif. Elle doit d'abord faire l'objet de discussion entre spécialistes, c'est à dire les créateurs et les diffuseurs culturels.

Des instances spécialisées, réunies à cet effet, devraient étudier de nouveaux systèmes de promotion de la culture, se pencher sur les implications de l'internet en matière de politique culturelle et mettre leur expertise au service d'une promotion flexible des projets. Il faudra toutefois, dans ce contexte, veiller à maintenir la collaboration avec l'administration et avec les organisations de promotion culturelle du secteur privé. Les instances décisionnelles et les organes de contrôle de la promotion culturelle doivent être représentatives du paysage multiculturel, des nouveaux modes d'expression et de la participation des amateurs à toutes les formes d'expression culturelle.

Critères de qualité de la promotion de la culture

Ces instances auront aussi pour mission de définir les champs d'intervention de la promotion culturelle et de les actualiser en permanence. Le mandat de prestation des institutions concer-

nées doit être examiné et, chaque fois que cela est possible, être élargi pour aller au-delà des catégories habituelles et des domaines traditionnels. La promotion de la diversité doit être reconnue comme l'un des critères de qualité, tout comme, dans la même approche, le caractère expérimental d'un projet et l'empreinte spécifique de l'auteur. A l'heure de «l'événementiel», il faut aussi repenser la durabilité et le souci d'instaurer des mesures de transmission et de diffusion qui aient des chances de connaître le succès.

Tous ces critères – notamment les approches participatives, interculturelles et orientées vers la formation – aiguïssent l'œil de l'évaluateur. Il faut les comprendre comme d'utiles indicateurs et non pas comme les dispositions impératives de règles rigides à caractère exclusif.

La promotion de la culture n'est pas guidée par des recueils de normes et de règles. Elle se déploie dans des domaines qui prennent en compte la diversité des initiatives, auxquelles elle accorde toujours le statut de précédent. Toutefois, certains critères – tels le respect des droits d'auteur et la sécurité sociale des créateurs culturels – doivent entrer dans une sorte de «canon» de la promotion culturelle.

La politique culturelle a besoin de bases scientifiques

Qu'il s'agisse d'instances directement engagées dans la promotion culturelle ou d'instances qui incluent le développement de stratégies dans leur mandat de prestations, qu'il s'agisse de l'administration, à qui il est demandé d'avoir la haute main sur l'organisation de la vie culturelle, ou d'organes de contrôle et d'évaluation, ou qu'il s'agisse du Parlement: tous les acteurs de la politique culturelle suisse ont besoin d'un accompagnement scientifique, car c'est lui qui fournit le socle solide sur lequel se construit la prise de décision.

- Les études scientifiques sont nécessaires pour analyser les incidences potentielles sur la diversité des expressions culturelles des décisions prises dans des domaines politiques éloignés de la culture. Inversement: quelles questions à orientation culturelle faudrait-il introduire dans des domaines éloignés de la culture? La question de la compatibilité culturelle doit devenir systématique.
- Les activités menées jusqu'ici dans le cadre des échanges culturels entre la Suisse et l'étranger devraient être analysées sous l'angle spécifique de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cela requiert, entre autre, des données statistiques.
- La recherche en sciences humaines axée sur l'approche historico-systémique aurait également besoin d'être interpellée par la politique culturelle: on pourrait suggérer aux sciences de l'art de prendre davantage appui, en matière de pertinence culturelle, sur les bases qui, d'une part, intègrent la notion artistique dans le concept de recherche et, d'autre part, accordent une place accrue à la dimension socio-culturelle.
- La recherche axée sur la pratique doit renforcer sa collaboration avec les lieux de mémoire. Il y a une multitude de problèmes à résoudre dans les domaines de la logistique et de la technologie, pour jeter les bases d'une nouvelle «politique de la mémoire».

En contrepartie, il serait opportun d'introduire la dimension de politique culturelle dans la po-

litique scientifique. Premièrement, il faut préserver la diversité dans le domaine académique: on observe dans les sciences humaines la disparition de certains domaines de recherche spécialisés. Deuxièmement, la société doit, dans son ensemble, être rendue apte à appréhender les développements des sciences de la nature. Aux craintes diffuses et aux réactions non contrôlées il faut pouvoir opposer un effort de transparence ainsi qu'une communication objective et compréhensible, étayés par un débat public sur l'éthique. C'est l'affaire de la politique scientifique, mais aussi de la politique culturelle. Les offices fédéraux impliqués doivent, dans le cadre de recherches sectorielles, demander le soutien scientifique auquel ils ont droit.

Des statistiques complètes sont les instruments obligés de la politique culturelle

Pour le travail scientifique, pour l'accompagnement de haut niveau et pour le pilotage de la politique culturelle, il est indispensable d'avoir des données statistiques complètes. Le retard accumulé est grand, malgré les efforts consentis actuellement dans tous les secteurs – de l'économie créative aux instruments à vent en passant par le théâtre amateur.

La statistique culturelle doit prendre en considération les différentes expressions artistiques et poser des questions qui vont au-delà des aspects purement économiques et quantitatifs. Les mandats de prestations ne doivent pas provenir exclusivement de l'administration. Les thèmes doivent aussi émaner des spécialistes qui observent l'évolution de la vie culturelle.

Les études scientifiques et statistiques sont la base sur laquelle se développent les stratégies et s'effectuent les évaluations. Dans ce domaine, on constate des carences en particulier dans un secteur qui n'a pas encore été mentionné, celui de la politique culturelle extérieure, qui est une composante de la politique culturelle nationale. Les lacunes sont importantes en ce qui concerne l'évaluation et l'analyse des divers programmes culturels et l'utilisation des ressources provenant de différents fonds. Dans la pratique politique, l'importance des échanges culturels dans nos relations extérieures doit être réaffirmée.

Les échanges culturels occupent une place de premier plan dans la politique extérieure

L'agenda de la politique extérieure comprend des programmes culturels concrets, des aides financières et des mesures de politique culturelle. Le dialogue et les échanges interculturels contribuent à la compréhension entre les peuples et au maintien de la paix. Les échanges avec les pays en développement montrent clairement que la culture n'est pas un luxe. Dans une perspective de développement et de sauvegarde du patrimoine, la culture peut être un puissant instrument de lutte contre la pauvreté. La vie culturelle peut aussi s'avérer directement efficace en tant que facteur économique. Il entre dans la mission de la politique culturelle de promouvoir la diffusion en Suisse de produits culturels en provenance de pays en développement, de stimuler la demande pour ces produits, et de soutenir dans les pays partenaires les infrastructures et les organisations qui proposent des formations académiques.

La dimension internationale de la politique culturelle est également indispensable pour les créateurs suisses. Elle leur permet, par exemple, de participer aux programmes culturels européens. Les échanges bilatéraux évitent à la vie culturelle suisse de se renfermer sur elle-même, de se

marginaliser. Ils ouvrent des perspectives, permettent de prendre part au dialogue mondial et d'être au fait des derniers développements. La politique culturelle doit stimuler les échanges culturels avec l'étranger, en accordant une attention particulière d'une part aux domaines innovants et expérimentaux, d'autre part à la production culturelle de populations minoritaires, souvent isolées, auxquelles le marché globalisé, mû par des intérêts purement commerciaux, n'offre aucun débouché.

La politique culturelle dans le réseau législatif et économique

Il est évident que, dans les échanges internationaux, la politique culturelle se définit en termes d'interdépendance. Lorsque des négociations bilatérales ou multilatérales se concluent par un accord économique international dans lequel des acteurs suisses sont parties prenantes, il appartient à une politique culturelle engagée de défendre le point de vue selon lequel les valeurs culturelles ne sont pas négociables en termes économiques.

Les échanges culturels internationaux demandent des allègements à l'importation pour les productions culturelles et des accords douaniers favorables. Les doubles financements doivent être autorisés, en tant que mesures incitatives relevant de critères et ayant des finalités diverses. La question des visas est également à reconsidérer sous l'angle d'une promotion de la mobilité. Les voyages culturels entre la Suisse et l'Afrique ou l'Amérique du Sud, par exemple, ont à pâtir de formalités bureaucratiques fastidieuses, longues, coûteuses et dans certains cas discriminatoires. Ces détails renvoient au plan des réglementations, des ordonnances et autres questions de législation, qui ont leur importance pour de nombreux aspects de politique culturelle. Toute la législation relative à la communication et à la propriété intellectuelle est fondamentale pour la création culturelle, tout particulièrement sur le plan économique. Elle doit faire l'objet de débats au plan international, sous l'angle spécifique de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Les aspects de la politique culturelle qui relèvent de la politique intérieure ont notamment trait au bâti et à l'aménagement du territoire. Les questions d'impôts et d'assurances peuvent avoir des répercussions sur la politique culturelle: il s'agit, par exemple, d'empêcher que l'introduction d'une nouvelle réglementation de la taxe sur la valeur ajoutée porte préjudice à la vie culturelle; il s'agit aussi de prendre les mesures adéquates pour éviter que les nouvelles dispositions relatives aux primes d'assurances se traduisent par une diminution des budgets des musées.

Une autre mission de la politique culturelle est de créer des conditions favorables à la croissance de l'économie créative, qui est aujourd'hui un facteur économique important. La promotion de la culture génère des coûts, mais sur le long terme, elle paie.

Les investissements mettent un habit de fête aux ressources financières

Il est évident que, à l'instar de la politique culturelle d'envergure que mène la Confédération, la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles exige d'importants investissements, notamment financiers.

Le terme investissement signifiait autrefois «mettre en possession d'un fief ou d'une charge», le

vêtement endossé à cette occasion symbolisant la dignité ou le pouvoir conféré. L'investissement dans le sens «mettre des capitaux dans une entreprise» remonte au XX^e siècle mais conserve la volonté de donner à cette action une image valorisante. Investir dans la protection et dans la promotion de la diversité des expressions culturelles signifie donc que, par la vertu des investissements consentis, les moyens financiers se trouvent parés de prestigieux atours. Le terme «investissement» est dès lors plus pertinent que celui de «subvention», qui désigne une «aide que l'Etat accorde à une entreprise ou à un groupement de personnes, sans obligation de remboursement». Les investissements dans la culture génèrent des plus-values dans d'innombrables domaines de la vie quotidienne. Ce n'est certes pas vérifiable dans les comptes trimestriels. Pour en percevoir toute la portée, il faut une vision à moyen et long terme. Les expériences actuelles ne laissent planer aucun doute: les investissements dans la culture sont plus durables que ceux injectés dans l'économie au cours des dernières décennies. Investir dans la richesse de la vie culturelle, c'est contribuer au renforcement de la cohésion sociale, une cohésion qui est au cœur de la problématique sociétale d'aujourd'hui.

La diversité culturelle est consubstantielle au bien public

Depuis quelques décennies, l'aptitude à entrer en relation, à être en relation, à assumer ses relations a clairement cédé le pas à la non-relationnalité. Les symboles du statut social, le revenu et la toute-puissance sont les attributs du narcissisme de la génération des actifs, alors que le prestige de la marque, la satisfaction immédiate et la force physique sont les références des jeunes. La seule relation que les deux groupes d'âges abordent de manière plus ou moins comparable est la position hiérarchique, le «ranking». L'intégration dans un environnement culturel diversifié peut juguler cette tendance au narcissisme.

Emmanuel Kant a parlé du passage de l'intérêt personnel à l'intérêt d'autrui et finalement à l'intérêt général. On trouve aussi dans ses considérations pédagogiques un concept plus simple que «l'intérêt général»: le bien public. À l'heure de la non-relationnalité, il est bon de rappeler ce mot quasi obsolète. La diversité des expressions culturelles est consubstantielle au bien public.

Le dernier mot revient à l'économie. L'économiste John Stuart Mill écrivait il y a 150 ans dans son essai sur la liberté: «Ce n'est pas en noyant dans l'uniformité tout ce qu'il y a d'individuel chez les hommes, mais en le cultivant et en le développant – dans les limites imposées par les droits et les intérêts d'autrui – que l'être humain devient un noble et bel objet de contemplation... à mesure que se développe son individualité, chacun acquiert plus de valeur à ses propres yeux et devient par conséquent mieux à même d'en acquérir davantage aux yeux des autres.»

Zurich, août 2009

COOPERATION INTERNATIONALE

L'atelier sectoriel «Coopération internationale» a réuni des experts de la société civile engagés dans des domaines divers: ONG de coopération, promoteurs de la culture du Sud et de l'Est en Suisse, groupe d'information et de pression, agence de presse, commerce équitable.

Les 4 objectifs généraux qui sont ressortis des discussions sont:

- a) entreprendre une évaluation approfondie des politiques et activités passées de la Suisse pour la culture dans sa politique de coopération internationale – en particulier le «au moins un pour cent» de la DDC – et en tirer les leçons pour une politique de coopération culturelle à venir;
- b) définir et mettre en œuvre une politique de coopération culturelle cohérente et proactive avec les pays du Sud* en faveur de la diversité des expressions culturelles;
- c) développer la demande en Suisse pour les biens et les services culturels de qualité en provenance du Sud;
- d) mener une politique commerciale internationale cohérente avec ses engagements pour la promotion de la diversité des expressions culturelles.

1. Enjeu: la culture est une dimension clé du développement durable

Les réflexions au plan international viennent appuyer l'idée que la culture est aujourd'hui un facteur clé de la lutte contre la pauvreté. Depuis une dizaine d'années, la Banque mondiale a défini des indicateurs culturels du développement. Le PNUD dans son Rapport mondial sur le développement humain, puis le Consensus européen de 2005 qui déclare la culture comme faisant partie intégrante de la politique de l'Union Européenne, la CNUCED dans son important rapport de 2008 sur l'économie créative, ne sont que quelques-uns des exemples de la prise de conscience du rôle de la culture dans le développement.

La culture est moins que jamais un luxe. Les chiffres sont là pour le prouver. Exemple: les échanges commerciaux de la culture augmentent depuis près de 10 ans d'au moins 7% par an. L'Afrique y représente cependant, encore, moins de 1%. Pour la Jamaïque, le secteur lié aux droits d'auteur emploie plus de 12'000 personnes à temps plein et représente 5% du PIB.

Au-delà des chiffres, la culture, parce qu'elle est expression de la création, est facteur de transformation sociale. Dans les pays du Sud, elle constitue souvent un élément de la réflexion sur les systèmes économiques et sociaux, fréquemment grevés de plus d'inertie encore qu'au Nord. Dès lors, parler de développement sans inclure la culture comme l'un des axes d'une politique de coopération, paraît quelque peu déplacé ou dépassé.

Dans son plan d'action de la Stratégie pour le développement durable 2008-2011, le Conseil fédéral a retenu la culture comme thème transversal (point 11). Le rôle fondamental de la cultu-

* Par «Sud», nous entendons les «pays en développement», y compris certains pays de l'Est et des pays émergents comme la Chine ou l'Inde, du fait des profondes inégalités qui subsistent au sein de ces pays et des importantes poches de pauvreté qu'on y trouve.

re pour toute transformation économique et sociale, condition du développement durable, y est reconnu. La cohérence des politiques publiques exige par conséquent une prise en compte de la culture comme thème transversal de la politique de coopération internationale de la Confédération.

2. Constat: La politique de coopération culturelle de la Suisse s'est affaiblie

a) **«La culture n'est pas un luxe»:** La référence de base est le document de la DDC «La culture n'est pas un luxe» de 2003, qui *«replaçait les principes culturels de la DDC dans un contexte, plus large...»* afin *«de donner l'envie d'entreprendre des projets culturels, d'intégrer davantage la culture et de trouver des synergies avec les programmes [de la DDC] dans leur ensemble»*.

Dans quel contexte ce document a-t-il été élaboré? L'ONU a lancé en 1988 la Décennie mondiale pour le développement culturel. La Suisse a été membre de son Comité intergouvernemental. Avec la présence en son sein de Kurt Furgler, ancien Conseiller fédéral, la Suisse a participé aux travaux de la Commission mondiale de la culture et du développement présidée par Javier Perez de Cuellar, ex-Secrétaire général des Nations Unies. Elle a apporté une contribution financière à ses travaux. Le point d'orgue de la Décennie sera la publication en 1996 du Rapport de la Commission: *«Notre diversité créatrice»*.

En 1998 à Stockholm, la Conférence intergouvernementale organisée par l'UNESCO sur les politiques culturelles pour le développement (*«Le pouvoir de la culture»*), qui a clôturé la Décennie, a signé par son plan d'action l'engagement de la communauté internationale à intégrer clairement un volet culturel dans les politiques de coopération internationale. La Suisse a pris une part active dans les débats de Stockholm. Elle a engagé une réflexion qui aboutit à «La culture n'est pas un luxe».

b) **Un engagement en peau de chagrin:** La politique de coopération internationale de la Suisse était remarquée depuis longtemps pour sa prise en compte des spécificités culturelles dans ses programmes et ses projets. Cela s'inscrivait naturellement dans le caractère pluriculturel et fédéral de notre pays, et plus généralement dans sa prédilection à donner priorité au «local» sur le «global».

Une des mesures qui sera mise en place au début des années 2000 par la DDC, dans le sillage du document «La culture n'est pas un luxe», sera l'encouragement des cultures locales de ses pays partenaires au Sud par la décision de consacrer au moins un pour cent de son budget bilatéral à la culture**. Parallèlement, en Suisse, soit directement par la DDC, soit par le biais du Fonds Culturel Sud de Artlink, ou encore par le soutien direct au Sud des arts de la scène (musique, théâtre, danse) ou des arts visuels (cinéma), ou encore le soutien en Suisse à des festivals et à des agents de promotion culturelle (trigon-films), la DDC va prendre un engagement clair en faveur de la culture.

** Principes du travail de la DDC dans le domaine culturel du 4 novembre 2002.

On devrait, de fait, plutôt dire «a pris». En effet, l'engagement de la Suisse s'est progressivement réduit comme une peau de chagrin. Aujourd'hui, Pro Helvetia, qui de 1984 à 2001 a été active dans le cadre du programme «Sud-Nord» pour la promotion de projets culturels tant au Sud qu'en Suisse, n'est plus présente pour ainsi dire sur ce terrain, la visibilité de la DDC en lien avec l'expression culturelle du Sud a été sérieusement critiquée par le Parlement et s'est étiolée, le budget de la DDC pour la culture a été réduit de 5 à 3 millions de francs et, dans le cadre de la réforme en profondeur de la DDC, le thème de la culture a pour ainsi dire disparu.

Concernant le Fonds du «au moins un pour cent pour la culture», le constat est peu encourageant. Un manque de lignes directrices claires a empêché une utilisation satisfaisante et productive de ce qui devait être un encouragement financier important aux cultures locales. Ces sommes à disposition des bureaux de coordination de la DDC dans ses pays partenaires, ont été parfois inutilisées ou souvent gérées sans cohérence, ni perspective à moyen terme. Aucune étude sur l'utilisation du «au moins un pour cent» n'est disponible.

A cela s'ajoute que les programmes du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), autre agence clé de la coopération internationale de la Suisse, ne comportent pas d'éléments promoteurs – directement ou indirectement – de la diversité des expressions culturelles. L'encouragement du SECO aux entreprises du Sud ne touche pas les industries de la culture.

c) Un manque de cohérence avec les engagements internationaux: Cette politique en peau de chagrin s'est produite alors même que la Suisse s'engageait clairement pour une solidarité et une coopération culturelles des pays développés envers les pays en développement ou émergents. Elle a en effet joué un rôle très actif et progressiste dans les négociations qui ont conduit à l'adoption de la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles. Le constat ci-dessus est d'autant plus préoccupant que la Suisse est devenue partie à la Convention en la ratifiant en octobre 2008. Autrement dit, en matière de coopération culturelle, son désengagement progressif au plan concret est en contradiction avec son engagement au plan diplomatique.

Il convient ici de rappeler trois des neuf objectifs de l'Article 1^{er} de la Convention qui sont ensuite précisés dans les dispositions prévues aux articles 12 à 18 et 20 du même texte:

- encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés dans le monde en faveur du respect interculturel et d'une culture de la paix,
- réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et d'encourager les actions menées aux plans national et international pour que soit reconnue la véritable valeur de ce lien,
- renforcer la coopération et la solidarité internationales dans un esprit de partenariat afin, notamment, d'accroître les capacités des pays en développement de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles.

La Suisse a donc aujourd'hui non seulement une base légale pour mener une coopération culturelle, mais aussi un devoir moral de remplir ses engagements internationaux dans ce domaine. La volonté politique doit suivre, comme elle a suivi par exemple pour la plupart des pays de l'Union Européenne, le Canada et le Brésil.

«L'Orientation stratégique sur la promotion des échanges interculturels et des artistes du Sud et de l'Est (2010-2015)» arrêtée par la DDC en juillet 2009, malgré les insuffisances qu'elle comporte, sera-t-elle un premier pas en ce sens? Reste à monter dans sa mise en œuvre que les intentions encourageantes du document seront suivies d'effets pratiques.

3. Action: Redynamiser l'engagement de la Suisse pour la culture dans le développement

Les experts de l'atelier Coopération internationale ont, dans leurs réflexions, mis en exergue quatre axes que la Suisse devrait suivre pour être cohérente avec la ratification de la Convention de l'UNESCO:

a) Entreprendre une évaluation approfondie des politiques et activités passées de la Suisse pour la culture dans sa politique de coopération internationale – en particulier le Fonds du «au moins un pour cent» de la DDC – et en tirer les leçons pour une politique de coopération culturelle à venir, cela, en collaboration avec les autres intervenants (cantons, ONG, Pro Helvetia, secteur privé).

Sans données statistiques ni évaluation des expériences passées, toute réflexion ou définition de politiques nouvelles risqueraient d'être sans effet ni pertinence. A l'inverse, munis de paramètres de références, les acteurs publics, privés et non gouvernementaux de la coopération pourront estimer les impacts d'une politique de coopération culturelle, tels qu'on peut par exemple les apprécier dans les domaines de la production, de la santé, de l'éducation ou du social. Ils seront mieux à même de définir des stratégies et des actions pour la diversité des expressions culturelles.

Les propositions:



- Réaliser une évaluation approfondie et globale de l'utilisation du Fonds «au moins un pour cent pour la culture».
- Etablir des statistiques détaillées du soutien suisse à la culture du Sud.

b) Mener une politique suisse de coopération proactive et cohérente en faveur de la diversité des expressions culturelles

Ainsi que nous l'avons montré dans le point 1 (Enjeu), l'importance de la culture pour le développement et la lutte contre la pauvreté est un fait avéré par de multiples acteurs et rapports d'organismes internationaux. En même temps, il faut reconnaître qu'il existe un écart entre cette reconnaissance et les moyens (en particulier financiers) mis en œuvre par la communauté des Etats. Dans ce contexte, il est temps que la coopération suisse replace la culture en haut de l'agenda et que ses instances – en particulier la DDC – reconsidèrent sérieusement son rétablissement comme instrument de leur politique. Cela, notamment de trois manières: par des programmes

concrets dans les pays en développement, par un soutien financier accru au plan multilatéral et par des politiques d'ordre structurel.

A cet égard, au-delà des politiques culturelles *stricto sensu*, l'encouragement de la diversité des expressions culturelles passe aussi par une réflexion et la mise en place de politiques structurelles comme, entre autres, la promotion de la paix dans des zones de forte migration ou la défense des droits des peuples autochtones et des minorités principales victimes du changement climatique.

Les propositions:

- Intégrer la culture comme élément transversal de la politique suisse de coopération internationale et assurer les structures nécessaires à son suivi.
- Associer les organisations de la société civile suisse concernées pour définir le cadre d'une politique rénovée de la coopération culturelle.
- Créer une structure d'échanges (Forum) d'organisations suisses de coopération culturelle en vue d'enrichir la réflexion sur les choix à opérer parmi les projets culturels à soutenir dans le Sud et en Suisse.
- Assurer une coordination interdépartementale (DDC, OFC, SECO, OFCOM, Pro Helvetia, etc.) pour la mise en place d'une politique de coopération culturelle en cohérence avec la Convention de 2005.
- Définir un cadre précis pour les conditions d'accès au Fonds du «au moins un pour cent pour la culture».
- Promouvoir le Fonds «au moins un pour cent pour la culture» par une communication sur les projets soutenus, et en permettant à des artistes soutenus dans le Sud de faire des tournées en Suisse.
- Développer des partenariats privés-publics pour des coproductions (spectacles, films, publications, tournées, etc.).
- Soutenir des échanges et des coproductions culturelles entre pays du Sud par des instruments de politique culturelle décentralisés.
- Promouvoir les objectifs de la Convention de 2005 comme d'autres Conventions telles que celle de 1970 contre le trafic illicite des biens culturels, auprès de membres du corps diplomatique et consulaire suisse ou d'organisations de la société civile et du secteur privé ayant vocation à séjourner au Sud.

c) Développer la demande en Suisse pour les biens et les services culturels de qualité, en provenance du Sud

Le développement d'un marché de biens et services culturels en provenance du Sud en Suisse est étroitement lié au développement de l'offre de ces produits. Ainsi, un lien cohérent existe entre

l'encouragement à la production dans les pays en développement et la distribution en Suisse. Encourager une production de qualité est essentielle. La demande au Nord doit, pour être durable, se dissocier du simple acte de solidarité. Le produit culturel a une valeur intrinsèque. La pratique du commerce équitable dans le domaine des produits alimentaires a démontré que la qualité est une condition essentielle de l'accès aux marchés au Nord. Il en est de même des produits culturels (musique, films, littérature, artisanat) qui comportent en outre une importante valeur ajoutée par le message qu'ils transmettent. La tolérance du marché pour les produits de seconde qualité en provenance du Sud n'est plus viable.

-Appuyer la production au Sud (coproductions) et la diffusion au Nord (festivals, expositions et présentation scéniques, mobilité facilitée des artistes, soutien aux canaux de distribution notamment par le service public de radio-télédiffusion) constitue un soutien à la fois à l'offre de produits et à l'élargissement du marché. Les propositions:



- Autoriser des financements complémentaires d'un projet culturel par plusieurs offices de la Confédération.
- Augmenter de manière substantielle les moyens de diffusion et de promotion de la culture du Sud en Suisse.
- Faciliter la mobilité des professionnels de la culture du Sud, notamment par un octroi facilité de visas.
- Faciliter l'importation temporaire d'équipements culturels.
- Accorder des préférences douanières pour l'importation de produits culturels en provenance du Sud.
- Encourager la production culturelle du Sud à satisfaire des critères de qualité qui lui faciliteront un accès aux marchés du Nord.
- Soutenir les organisations culturelles des populations migrantes en Suisse.
- Contribuer à la promotion de la culture du Sud en Suisse en y consacrant automatiquement la part du Fonds du «au moins un pour cent la culture» qui n'aura pas été dépensée par les bureaux de coordination de la DDC.

d) mener une politique commerciale internationale cohérente avec ses engagements pour la promotion de la diversité des expressions culturelles

Face aux blocages sur la voie multilatérale, la Suisse – à l'instar de nombreux autres pays industrialisés – s'est engagée dans la négociation d'un nombre croissant d'accords bilatéraux de libre-échange avec des pays en développement. Si jusqu'à présent, dans le sillage de l'Union européenne, elle n'a pas bradé la culture au nom d'avantages commerciaux, on peut craindre un infléchissement de cette position le jour où elle se retrouvera face à des pays considérant comme déterminant l'accès au marché suisse pour certains services pouvant entrer en concurrence avec

sa propre industrie culturelle. Par ailleurs, les pressions croissantes à l'OMC pour une libéralisation des services audio-visuels ainsi que les débats sur la réglementation des contenus culturels diffusés électroniquement pourraient fortement changer la donne à l'avenir.

Dans ce contexte, la Suisse doit veiller à ce que ses décisions et engagements en matière de politique commerciale extérieure – bilatérale et multilatérale – ne constituent pas un obstacle à la promotion de la diversité des expressions culturelles, voire qu'ils l'encouragent. Un équilibre doit donc être trouvé, car la diffusion de biens culturels étrangers est un facteur important d'enrichissement réciproque; empêcher leur accès au marché suisse ne serait guère compatible avec la volonté, exprimée par ailleurs, d'accroître l'offre de produits culturels en provenance du Sud.

Une attention particulière devra être accordée aux conséquences de la politique de la Suisse en matière de services touristiques et de protection de la propriété intellectuelle, domaines où elle a des intérêts souvent offensifs pouvant avoir une incidence directe ou indirecte sur la diversité culturelle. Une autre question sensible pourrait être celle de l'ouverture du marché de la production de biens et services culturels à des prestataires de services provenant de pays ayant une forte industrie culturelle (par exemple cinématographique et audio-visuelle). Les propositions:

- Respecter le principe, défendu par les organisations de la société civile internationale, de ne pas faire de la culture un objet de négociations commerciales.
- Encourager la ratification de la Convention de 2005 par les Etats du Sud.
- Promouvoir les objectifs et les dispositions pour la mise en œuvre de la Convention de 2005 auprès d'organismes multilatéraux notamment dans le domaine du commerce international (OMC, OCDE, etc.).
- Contribuer chaque année au Fonds international pour la diversité culturelle par au moins 2% de la contribution annuelle de la Suisse à l'UNESCO.
- Résister à la volonté de certains pays à l'OMC de considérer les contenus culturels pouvant être délivrés électroniquement comme des «biens virtuels» relevant non plus du GATS mais du GATT, accord qui offre beaucoup moins de marge de manœuvre pour les Etats en matière de protection et de subventions.
- Organiser régionalement dans le Sud, en lien avec d'autres pays européens, des formations académiques ou professionnelles visant à renforcer les capacités des Etats du Sud à élaborer, mettre en place et appliquer des politiques culturelles et à accroître leur efficacité dans les négociations commerciales.
- Former les Etats du Sud à la bonne gestion des droits d'auteur et de propriété intellectuelle et s'assurer d'un juste retour des droits collectés en Suisse vers les pays et les artistes du Sud.

THEATRE ET DANSE

Le théâtre, le plus public de tous les arts, a connu plusieurs processus de transformation dynamiques au cours de son histoire. Le mot théâtre couvre aujourd'hui des formes aussi différentes que le théâtre municipal avec ses trois disciplines, la production de «musicals» obéissant aux lois globales du marché ou la performance avant-gardiste mêlant théâtre et danse. Partant de la polysémie historique du terme «théâtre», le groupe d'experts a distillé un cadre de référence matériel qui englobe l'environnement social du théâtre et fait d'une définition fonctionnelle basée sur la chose démocratique le point de départ de ses réflexions. Dans la perspective d'un resserrement de l'objet sur la protection et la promotion de la diversité culturelle, le groupe d'experts s'est concentré sur quelques aspects de la vie théâtrale. Il expose en première ligne la situation en Suisse alémanique, mais signale que la thématique doit aussi entrer dans la conscience politico-culturelle des régions latines du pays.

1. Le théâtre entre réflexion sociale et émancipation

La création théâtrale s'entend le plus souvent comme un moyen de réflexion sociale et politique, comme une force de cohésion sociale fournissant une impulsion rationaliste marquée. Le théâtre pose un rapport passionnant avec les conditions locales de par l'immédiateté et la sujétion spatiale de sa communication. Cette conscience critique et ce lien à des lieux spécifiques sont à la fois un élément essentiel de la légitimation politico-culturelle de l'encouragement public du théâtre et la base de la plus grande diversité de la vie théâtrale en Suisse.

On observe depuis quelques années des tendances qui, pour des motifs économiques et politiques, déplacent les «dramaturgies» théâtrales vers d'autres champs d'activité sociaux («events» en tant qu'instruments de marketing, «dramatisation» de la formation de la volonté politique, entre autres). Le théâtre est de plus en plus perçu comme une forme d'effet calculé via la mise en scène qui contrecarre le principe de communication réciproque. Si la perception publique du théâtre devait évoluer encore davantage dans cette direction, sa base de légitimation menacerait de s'éroder.

Les réflexions théoriques culturelles abordées sont intéressantes à trois niveaux pour la diversité des formes d'expression culturelles dans le domaine du théâtre:

1. Elles constituent une approche permettant de saisir la dimension qualitative de la diversité des formes d'expression culturelles, d'identifier et d'évaluer les processus de mutation.
2. Elles offrent des bases d'argumentation dans les processus de décision politico-culturels.
3. Elles peuvent servir aux professionnels du théâtre de point de départ de stratégies esthétiques et communicatives afin de réagir artistiquement aux processus de mutation.

2. Les dangers actuels

Si on considère la vie théâtrale suisse de manière superficielle, le principe de la diversité des formes d'expression théâtrales semble être largement réalisé: théâtre municipal, scène indépen-

dante et autres programmes proposent une offre large, allant de la «conservation du patrimoine» aux formes théâtrales plus avancées. La Suisse dispose en outre d'un riche paysage de théâtre amateur, dans toutes les régions linguistiques, qui entretient l'héritage populaire et est ouvert aux formes théâtrales novatrices.

Pourtant, les développements actuels montrent que la diversité des formes d'expression théâtrales est mise de plus en plus sous pression. Trois exemples illustrent ce constat:

Berne: A la lumière des débats menés sur l'avenir du paysage théâtral dans la capitale fédérale et contre l'intention d'arrêter le ballet en tant que discipline du théâtre municipal, au bénéfice de la danse contemporaine indépendante, il faut dire clairement que les formes, les genres et les branches du théâtre ont des fonctions et des publics différents, et qu'ils se complètent dans le sens d'une diversité vivante.

Bâle: Il en va de même de la discussion qui perdure depuis neuf ans sur l'avenir de l'espace culturel qu'est la Kaserne de Bâle, un des hauts lieux de la danse et du théâtre indépendants en Suisse. L'histoire théâtrale locale des vingt dernières années montre que l'évolution des contenus et de l'esthétique du théâtre municipal tire des impulsions décisives des innovations de la scène indépendante. Si aucun mandat de prestation formulé de manière offensive n'est donné à la Kaserne de Bâle, accompagné d'un financement approprié, toute la vie théâtrale bâloise en sortira appauvrie.

Lucerne: La réforme des finances et des communes adoptée en 2008 a substantiellement modifié la structure de l'encouragement culturel. Elle en transfère des instruments importants du canton aux communes, qui ne disposent souvent ni de l'expérience des procédures et des critères, ni des ressources suffisantes pour s'acquitter de leurs nouvelles tâches. Le risque existe que le paysage naguère varié et vivant du théâtre populaire et du théâtre amateur ne soit pénalisé durablement par la surcharge structurelle.

3. La diversité culturelle, thème politique transversal

L'encouragement de la culture pratiqué à Lucerne permet également d'observer la tendance à privilégier les aspects économique-culturels. On y favorise une culture propice au tourisme aux dépens d'un frottement passionnant entre théâtre populaire et théâtre amateur, théâtre municipal et scènes locales indépendantes. Cet exemple montre combien la diversité culturelle est un thème transversal qui intéresse la politique culturelle, la politique économique et la politique sociale, et qui doit par conséquent être abordé à grande échelle:



- Il s'agit d'étudier scientifiquement les conséquences que les décisions prises dans les domaines politiques extérieurs à la culture ont sur la diversité des formes d'expression culturelles et théâtrales.
- Il convient d'identifier tous les domaines de réglementation qui influent sur la diversité des

formes d'expression culturelles et théâtrales et qui en facilitent ou en entravent l'accès.

- Il y a lieu d'élaborer des lignes directrices pour la mise en œuvre des thématiques culturelles et théâtrales dans les domaines politiques importants et de les introduire dans le processus politique.
- Il faut enfin examiner les lois nationales et cantonales sur l'encouragement de la culture dans l'optique d'une mention expresse de la protection et de l'encouragement des formes d'expression culturelles et théâtrales.

4. Le théâtre et l'intégration

La diversité actuelle de la scène théâtrale accuse des déficits en ce qui concerne la perception et le reflet des évolutions démographiques. D'une part, on constate une pluralisation des formes d'expression culturelles, en raison notamment des mouvements migratoires; d'autre part, ces influences ne bénéficient pas dans les programmes de théâtre de l'importance qui devrait leur revenir dans la perspective de la participation culturelle active de la population à la vie théâtrale. Formulé plus directement: la perception des cultures théâtrales étrangères se limite à de rares festivals méritants et aux représentations moins méritantes de tournées commerciales dans lesquelles s'exprime une définition néocoloniale de la culture via la «folklorisation» des cultures théâtrales.

Les motifs de ces déficits résident notamment dans la perception spécialisée et répandue du théâtre hautement culturel, qui trouve son origine dans l'institutionnalisation du théâtre en tant que lieu de culture (éducative) bourgeoise. Pour exploiter toutes les possibilités de la diversité théâtrale et de la participation des groupes de population jusqu'ici exclus, le groupe d'experts formule les recommandations suivantes:



- Il y a lieu d'étendre le mandat de prestation des institutions existantes afin que l'intégration des différentes formes d'expression théâtrales y soit formulée expressément, au-delà de la séparation classique (en Europe centrale) entre les différentes disciplines du théâtre, et soit placée sur un pied d'égalité avec la conservation du patrimoine culturel.
- Il convient d'introduire dans les organes de décision et de contrôle des institutions des personnalités représentant la diversité des formes d'expression culturelles et à même de faire valoir leur influence dans la formulation des mandats de prestation et l'attribution des postes de conduite.
- Il s'agit, pour les institutions théâtrales, de développer des stratégies visant à intégrer les questions de diversité culturelle dans leur programme et leurs structures, notamment dans le choix de leurs états-majors artistiques.
- Il faut également que les institutions théâtrales suppriment les obstacles à la représentation de la diversité dans leurs structures. Cela vaut aussi bien pour leur programmation que pour leur communication (marketing, relations publiques), mais aussi pour l'aménagement de

leurs tarifs pour certains groupes de public. L'évaluation de ces obstacles doit faire partie intégrante de leur mandat de prestation.

- Il convient d'introduire, dans les directives régissant l'affectation de moyens audit «théâtre indépendant», la prise en compte particulière de projets dans lesquels la diversité des formes d'expression théâtrales est abordée et représentée.
- Il s'agit, lors de la composition des commissions spécialisées, conseils de fondation et autres organes d'encouragement de la création théâtrale indépendante, de considérer la représentation de la diversité des formes d'expression culturelles.
- Il y a lieu de compléter les procédures de sélection appliquées dans le soutien des productions théâtrales par des mécanismes favorisant la diversité. A discuter: la participation du public intéressé par la culture (votation) ou des modèles de curateur limités dans le temps.
- Il convient d'inciter les professionnels du théâtre, par un encouragement ciblé, à réaliser des projets centrés sur les questions de diversité des formes d'expression théâtrales.

5. La diversité et l'éducation culturelle dans le théâtre

Dans la perspective du développement vivant de la diversité des formes d'expressions culturelles, le groupe d'experts salue les efforts engagés par le théâtre institutionnalisé pour faire participer à ses programmes des groupes de population de toutes origines, de tout niveau d'éducation et de tous âges. L'éducation théâtrale institutionnalisée des enfants et des adolescents s'inscrit dans ces efforts.

Les projets d'éducation, pour certains interdisciplinaires, initiés dans les théâtres municipaux de Zurich et Bâle, en collaboration avec des institutions scolaires, sont une tentative prometteuse. La question se pose toutefois de savoir s'ils ne servent pas trop l'autoreprésentation publique au détriment d'un élargissement productif de l'image de soi qu'à la créativité volontaire des jeunes gens. Une instrumentalisation des enfants et des adolescents concernés en tant que support politico-culturel ne sera évitée que si les projets participatifs deviennent partie intégrante des institutions professionnelles, c'est-à-dire ont un accès substantiel aux ressources (ateliers, services techniques, budget).

L'éducation culturelle trouve bel et bien son fondement principal dans la disposition des institutions éducatives à inscrire la culture et le théâtre dans leurs programmes. La «réforme» des institutions scolaires et les mesures d'économie, parmi lesquelles des coupes budgétaires qui font obstacle aux projets, cours et fréquentation théâtraux, font peser une menace aiguë sur l'éducation culturelle dans les écoles. Ces développements non seulement ôtent au théâtre un segment de public important, mais coupent aussi la possibilité d'attirer les jeunes vers des réflexions théâtrales sur des questions de vie et de société.

Les professionnels du théâtre comme les politiques qui s'occupent de culture doivent donc s'engager activement pour atteindre les objectifs suivants:



- Il s'agit d'ancrer la diversité des formes d'expression culturelles et théâtrales dans les programmes d'étude.
- Il convient d'intégrer l'éducation culturelle et théâtrale, en tant que thème transversal, dans la vie quotidienne de l'école, par des projets participatifs, et de fournir les ressources temporelles et financières nécessaires à cet effet.

6. Le théâtre pour enfants et le théâtre pour adolescents

Le théâtre pour enfants et le théâtre pour adolescents ont acquis un profil artistique propre et sont aujourd'hui perçus comme une discipline autonome. Jusque dans les années 1990, la création suisse dans ce domaine était considérée comme l'une des plus inventives et novatrices d'Europe et elle était représentée dans tous les festivals internationaux importants. Plus récemment, on a observé un recul frappant dans cette discipline. La fermeture dernièrement de la division théâtre pour enfants et adolescents à la Haute école des arts de Zurich en est la preuve la plus visible.

Pour redonner au théâtre pour enfants et au théâtre pour adolescents l'importance qui leur revient dans la conservation et l'encouragement des formes d'expression culturelles, les actions suivantes s'imposent:



- Il s'agit d'établir un système de mesures d'incitation pouvant rendre la réflexion créative avec les enfants et les adolescents attrayante aux yeux des professionnels du théâtre.
- Il convient pour les établissements de formation de percevoir le théâtre pour enfants et le théâtre pour adolescents comme des éléments équivalents à la formation aux professions théâtrales et d'aménager leurs programmes en conséquence.
- Il faut rendre les programmes du théâtre pour enfants et du théâtre pour adolescents abordables et attrayants pour leurs partenaires, et notamment les institutions éducatives, par l'encouragement financier des représentations.

7. Le théâtre populaire et le théâtre amateur

Le théâtre populaire et le théâtre amateur sont un élément central de la diversité théâtrale, surtout dans les régions rurales. Ils sont aussi l'expression de la conscience locale et de l'organisation de la société civile. C'est pourquoi:



- Il y a lieu de considérer expressément, dans les lois sur l'encouragement de la culture et les directives politico-culturelles des cantons et des communes, l'importance et les besoins du théâtre populaire et du théâtre amateur.

- Il faut donner au théâtre amateur l'accès aux moyens publics et à la formation selon des critères définis par lui.

8. Les échanges culturels à l'intérieur du pays

Tout comme dans d'autres domaines culturels, le multilinguisme de la Suisse n'est suffisamment pris en compte ni dans les programmes, ni dans les relations (d'échange) entre les institutions théâtrales existant entre les différentes régions du pays. Parce que les différentes cultures théâtrales s'orientent en fonction des contenus, des formes et de l'institutionnalisation du grand pays voisin, on constate un large désintérêt réciproque chez les professionnels du théâtre et dans le public. Le projet d'échange théâtral *Transhelvetia*, soutenu par plusieurs fondations, montre bien par son caractère unique combien les cultures théâtrales des différentes régions suisses sont éloignées les unes des autres. Seule l'initiative nationale *Reso. réseau danse suisse* réalise, dans le domaine de la danse contemporaine, un encouragement et une coordination systématiques et transversaux. Dans le domaine des échanges culturels à l'échelle nationale, les besoins sont frappants:

- Il est recommandé aux agents de financement d'intensifier les échanges culturels nationaux selon l'exemple de Reso.
- Il faut donner aux organisateurs davantage de mesures d'incitation pour qu'ils programment des productions et des compagnies d'autres régions du pays.
- Il y a lieu d'encourager particulièrement les projets qui traitent, dans leur organisation et leur contenu, du multilinguisme de la Suisse.
- Il s'agit d'inciter les professionnels du théâtre à se faire l'écho artistique, dans leurs réflexions programmatiques, de la diversité culturelle et du multilinguisme de la Suisse.

9. Les échanges culturels avec l'étranger

Les scènes du «théâtre indépendant» doivent être incitées à considérer davantage la diversité des formes d'expression théâtrale. Il s'agit de reformuler et de promouvoir un échange culturel international, basé sur le principe de la coopération sur un pied d'égalité, par le biais de spectacles et de coproductions, tenant particulièrement compte des groupes de population vivant en Suisse. Voici notre recommandation:

- Il convient de donner au théâtre indépendant, par le biais de mandats de prestation et des financements liés, les moyens de préserver et d'encourager davantage la diversité internationale des formes d'expression théâtrales.

CINEMA

Le groupe d'experts a assimilé la diversité culturelle à un système complexe; tous les objets de discussion constituent en effet des facteurs contribuant à la diversité des expressions culturelles: d'une part à la diversité de la production et de l'offre, d'autre part à l'accès au septième art au sens propre comme au sens figuré (à travers l'éducation, sur laquelle repose la capacité à apprécier). Au niveau fédéral, le domaine du cinéma revêt une importance particulière puisque la Confédération a un mandat constitutionnel exprès sur la base duquel elle doit, conformément à la loi sur le cinéma, «promouvoir la diversité et la qualité de l'offre cinématographique ainsi que la création cinématographique et développer la culture cinématographique».

La numérisation de la projection

La future numérisation de la projection offre des perspectives extrêmement intéressantes en termes de diversité culturelle; elle présente toutefois aussi des risques considérables. Ainsi, la disparition des supports matériels (les copies ne sont plus envoyées par courrier mais transmises par satellite) permet, techniquement parlant, à n'importe quel cinéma dans le monde d'accéder à l'ensemble des films disponibles. Les cinémas des régions périphériques peuvent ainsi participer de manière optimale à l'exploitation des grosses productions tout en présentant parallèlement une vaste palette de films destinés à un public de cinéphiles.

Cependant, une grande partie des petites salles et des cinémas de campagne ne pourront, sans soutien financier des pouvoirs publics, passer à l'ère du numérique. Le coût exorbitant des appareils de projection numériques (sans compter une durabilité encore incertaine, un entretien plus coûteux et les transformations parfois nécessaires) appellent donc une politique novatrice, afin que les investissements nécessaires n'entraînent pas une dépendance au niveau de la programmation.



- Afin de pouvoir continuer à garantir la diversité culturelle de l'offre cinématographique, il est nécessaire de permettre au maximum de cinémas d'accéder au numérique.
- Il convient d'évaluer les modèles de financement et les mesures de subvention susceptibles de permettre aux petites salles de campagne et aux cinémas art et essai de s'équiper avec la technologie de projection nécessaire (2k). Il s'agit d'organiser au plus vite un débat public au sein de la branche et de discuter de l'ensemble des modèles existants (droit public et coopératives) avant de déterminer la voie à suivre.
- L'octroi des subventions doit être lié au respect de normes qualitatives concernant à la fois la qualité de l'offre et aussi la qualité de l'image et du son.
- Il convient en outre que les cinémas et les distributeurs négocient directement un modèle de financement relatif à l'équipement numérique. Les salles doivent continuer à déterminer

librement leur programmation.

- Des initiatives parlementaires correspondantes doivent rapidement voir le jour afin que la Confédération soit tenue d'agir promptement dans ce contexte de remodelage de la diffusion cinématographique.

Programmation et distribution

Les mesures d'encouragement se concentrent actuellement sur les films suisses susceptibles de toucher un large public, ce qui menace la diversité en laissant trop peu de place aux œuvres issues de pays ayant une «petite production». Les cinémas destinés à un public de cinéphiles sont submergés de films art et essai et de productions ayant bénéficié d'un soutien au niveau de la distribution, ce qui ne laisse que peu de place aux productions plus insolites ou au succès incertain. Trop souvent, d'importants films internationaux projetés à Locarno et à Nyon ne sont pas programmés dans les salles suisses, même spécialisées.

Il n'est pas suffisant de renvoyer aux centaines de films programmés, souvent brièvement, dans les grands centres comme Zurich ou Genève. Il faut également garantir, dans tout le pays, l'accès aux films qui, sans être des succès commerciaux à proprement parler, sont des films majeurs aux niveaux artistique ou culturel.

- Il s'agit de promouvoir énergiquement la diversité culturelle en Suisse (en parallèle au passage à l'ère du numérique)
- Il est nécessaire d'organiser le soutien aux salles de manière à soutenir efficacement, dans tout le pays, la diversité des films projetés et une programmation représentative de l'offre mondiale. Il s'agit également d'encourager la projection de films de qualité, indépendamment de leur part dans la programmation d'une salle ou d'un cinéma. Le programme de soutien aux salles de l'OFC est insuffisant.
- Il convient d'évaluer tout particulièrement la question de l'encouragement du sous-titrage de films, indispensable à la diversité de l'offre dans tout le pays.
- Il faut continuer à garantir la projection des grands classiques du septième art dans tout le pays, au moins dans les grandes villes.
- Il convient de conditionner le soutien (y compris le soutien «automatique») des salles au respect d'exigences qualitatives spécifiques. Les méthodes correspondantes doivent être mises au point, évaluées et adaptées sous la houlette d'une commission spécialisée.
- Il y a lieu d'évaluer la création d'un label pour l'accès aux subventions culturelles.
- Il s'agit d'étudier si une réduction notable du prix de l'entrée (grâce notamment aux économies réalisées avec le passage au numérique) pourrait inciter les gens à profiter davantage de la diversité de l'offre.

L'offre de films et la diffusion à but non lucratif

Appréhender et promouvoir la diversité de la création cinématographique appellent, outre l'existence d'un vaste réseau de cinémas prospères répartis dans tout le pays, la projection de films dans un but non lucratif. En effet, les cinémas non commerciaux, communaux, les cinéclubs, les initiatives lancées dans les centres culturels et les centres de jeunes, les organisations ecclésiastiques ou les écoles constituent depuis toujours l'avant-garde pour les auteurs et de nouvelles tendances ou écoles cinématographiques, dont plus tard les films sont souvent exploités commercialement. Dans le cadre des aides de la Confédération et d'autres acteurs, les arguments et les critères décisionnels économiques ont fait passer au second plan la nécessité de disposer d'une culture cinématographique variée.



- Il est nécessaire de réorganiser la politique de l'encouragement du cinéma en faveur de la diversité culturelle. L'encouragement de la culture doit mériter son nom et priorité doit être effectivement donnée à la culture. Il convient d'offrir un soutien ciblé aux activités cinématographiques hors des circuits commerciaux, lesquelles contribuent à renforcer la perception esthétique, à promouvoir le dialogue avec le public et la diversité des programmes.
- Les pouvoirs publics doivent reconnaître le potentiel des organisations cinématographiques à but non lucratif et de leurs réseaux (comme Cinélibre) et leur octroyer les moyens financiers nécessaires pour renforcer leur collaboration et pour créer d'autres initiatives. Ceci, et un discours stratégique structuré des acteurs concernés, pourraient permettre une utilisation beaucoup plus efficace des subventions.
- Il s'agit de subventionner les cycles permettant de projeter, dans tout le pays ou dans toute une région, des films découverts grâce à des festivals (comme Films du Sud, Black Movie), par des initiatives comme Roadmovie ou par des cycles comme la Sélection des Journées de Soleure.
- Il convient de promouvoir expressément ces activités lorsqu'elles contribuent à l'éducation au cinéma et favorisent des initiatives dans les écoles et pour la jeunesse.
- Il faut mettre sur pied, évaluer, financer et réaliser des initiatives modernes qui favorisent l'accès du public à la richesse du patrimoine du septième art.
- Il y a lieu de créer un réseau de salles projetant régulièrement le répertoire historique du cinéma. Il convient en outre de mettre sur pied des stratégies afin que les œuvres cinématographiques majeures conservées dans des archives restent accessibles au public. Ces activités doivent constituer des critères importants dans le subventionnement de cinémas de qualité.

Présence et accès à la création cinématographique africaine, asiatique et latino-américaine

Par comparaison avec les autres pays européens, les salles suisses programment un nombre étonnamment élevé de films extra-européens ne provenant pas d'Amérique du Nord, ceci grâ-

ce notamment à de petits distributeurs engagés et à trigon-film, la société de distribution subventionnée par la DDC. En règle générale, le nombre d'entrées reste toutefois plutôt modeste, en particulier en dehors des grands centres urbains. Ainsi sur les quelque 80 films projetés au Festival du film de Fribourg en 2009, seul le gagnant du premier prix a ensuite été distribué en Suisse.

Il en va autrement pour ce qui concerne la télévision, qui diffuse quotidiennement des images du Sud. Il s'agit cependant principalement d'images filtrées par des agences et des chaînes de télévision occidentales, qui véhiculent une vision européenne. Rares sont les événements d'importance, communiquant une image positive et loin des clichés misérabilistes, à trouver le chemin du petit écran.



Diffusion

- La Confédération doit soutenir tous les distributeurs programmant des films extra-européens de manière adaptée, c'est-à-dire suffisamment pour assurer une bonne publicité des films concernés.
- Les exploitants de salles bénéficiant d'un soutien de la Confédération doivent être tenus de montrer un certain quota de films africains, asiatiques et latino-américains. La programmation doit être attrayante, et les films ne doivent pas disparaître de l'affiche après quelques jours afin de permettre au bouche-à-oreille de porter ses fruits et à la critique cinématographique de produire ses effets. Il convient en outre de tenir compte des spécificités des petites salles lors de la définition de ce cadre.
- La Confédération doit également soutenir les organisations qui diffusent, à des fins pédagogiques, des films africains, asiatiques et latino-américains ne trouvant pas leur place dans les salles suisses.

Festivals

- Les festivals s'engageant en faveur de la diversité culturelle et programmant une majorité de films africains, asiatiques et latino-américains doivent bénéficier d'un soutien fédéral ciblé. Les offices fédéraux concernés doivent mettre sur pied une politique de soutien coordonnée. Le soutien de ces festivals doit être axé non pas sur le nombre d'entrées qu'ils réalisent, mais sur le rayonnement culturel des films en question. Il convient enfin de conditionner le soutien des festivals internationaux à la programmation d'une certaine part de films africains, asiatiques ou latino-américains.

Télévision

- La pression de l'audimat doit être supprimée pour les films africains, asiatiques et latino-américains, qui doivent bénéficier de meilleurs créneaux horaires. Ceux actuellement réservés aux films documentaires ne doivent pas être soumis à la pression de l'audimat.

- Il s'agit de donner plus d'importance à la mission d'éducation culturelle grâce au renforcement des rédactions concernées.
- La télévision suisse doit cofinancer avec engagement les productions internationales (extra-européennes), par exemple les films bénéficiant d'un soutien du Fonds visions sud-est.

Education au cinéma

Pour pouvoir percevoir la diversité des expressions cinématographiques, pour pouvoir l'apprécier et l'appréhender de manière productive, une éducation sensorielle est nécessaire, de même que des expériences avec des œuvres classiques du cinéma et avec les débats esthétiques du présent. Il faut également susciter l'intérêt des élèves pour d'autres cultures, éveiller leur curiosité et renforcer leur sentiment de responsabilité en tant que membre de la société civile.

A l'heure où nos programmes pédagogiques ne comprennent ni normes ni objectifs contraignants, les structures éducatives ne disposent d'aucun matériel pédagogique pour promouvoir de manière compétente et constructive la formation dans le domaine de la communication visuelle et des médias, à tous les niveaux et dans toutes les filières de notre système éducatif.



- Il convient de formuler, dans tous les programmes pédagogiques de la maternelle au niveau secondaire II, des normes contraignantes relatives à la formation cinématographique et à la promotion constructive de la communication visuelle.
- Les compétences de communication visuelle doivent être pondérées de la même manière que les langues ou les mathématiques lors des examens de passage.
- Durant la formation de base dispensée dans les hautes écoles pédagogiques, il convient de promouvoir de manière ciblée et d'évaluer les compétences dans le domaine de la communication visuelle. Les hautes écoles pédagogiques doivent en outre proposer au corps enseignant des programmes obligatoires de formation et de perfectionnement.
- Il s'agit de mettre à disposition et de diffuser un fonds de matériel pédagogique de qualité visant à assurer l'éducation cinématographique et à renforcer les compétences dans le domaine de la communication visuelle.
- Il faut promouvoir l'encadrement pédagogique des festivals, étudier les résultats atteints et renforcer ces projets.
- Il convient d'intégrer les aspects de développement durable et donc d'éducation globale dans les programmes éducatifs obligatoires. Il s'agit notamment d'éveiller l'intérêt des élèves pour d'autres cultures, de les encourager à penser de manière globale et de renforcer leur responsabilisation par rapport aux autres membres de la société civile.
- La télévision doit participer à cette offensive éducative.

La publication cinématographique

Le journalisme cinématographique permet, sous sa forme la plus populaire, à savoir la critique ou le débat, de transmettre le septième art au public. Sans l'écho des journaux, des revues, de la télévision, de la radio, et depuis quelques années d'Internet, de nombreux films, notamment les films destinés à une audience plus restreinte, les œuvres fragiles ou les productions de régions moins connues, ne pourraient rencontrer qu'un succès limité.

À l'heure actuelle, plus aucun journal suisse ne veut se permettre d'avoir un critique de cinéma à plein temps. La majeure partie des articles sont écrits par des indépendants sans culture cinématographique, qui ne peuvent d'ailleurs pas vivre de leurs honoraires. Souvent, ils exercent ainsi une autre activité assurant la majorité de leurs revenus. Il s'ensuit une «déprofessionnalisation» qui ne permet plus de garantir la diversité des valeurs et des interprétations.

La fin du métier de critique (en tant qu'activité principale) met également les autres domaines du journalisme cinématographique dans une situation délicate: quand on ne peut utiliser et élargir ses connaissances au quotidien, on ne peut se reproduire en tant qu'auteur spécialisé; il manque ainsi des spécialistes suisses qui pourraient faire parler des créations suisses dans le reste du monde.

Les critiques et la presse spécialisées sont essentielles à la diversité effective de la culture cinématographique, au niveau de la réception comme du débat au sein de la profession. Les médias subventionnés ou financés par le biais de la redevance doivent fournir d'autres prestations journalistiques que la seule annonce des événements liés au cinéma.



- Au vu de la crise générale que connaissent les médias aux niveaux économique et structurel, il faut que le service public culturel soit appréhendé autrement, soit au sens d'une conception générale pour une politique des médias.
- Il s'agit d'expliquer l'importance d'un journalisme culturel indépendant et d'une critique professionnelle pour la diversité de la culture cinématographique.
- La presse suisse spécialisée doit bénéficier d'une aide active; il convient notamment de soutenir leur diffusion auprès des jeunes (abonnements).
- Il faut évaluer les mesures permettant de compenser les articles de presse toujours moins nombreux des quotidiens par de contre-projets journalistiques permettant à tout le pays d'accéder à la diversité cinématographique. Parallèlement, il est indispensable de garantir aux rédacteurs de bonnes conditions de travail, y compris au niveau financier. Le transfert de la critique professionnelle vers la blogosphère non rétribuée n'est pas une solution.
- Les critiques des petits journaux menaçant de disparaître, il s'agit de mettre en place des services rédactionnels organisés en coopératives, à l'image de ce qui se fait par le «Schweizer Feuilleton-Dienst». Il convient en outre d'évaluer quels projets peuvent permettre de communiquer l'offre à disposition au public intéressé et lui ouvrir de nouvelles perspectives. On

pense notamment aux nouvelles combinaisons papier-Internet. Il faut innover au niveau de l'interconnexion des médias.

- Le soutien de la presse doit être axé principalement sur des critères qualitatifs. Les mesures doivent être octroyées aux projets fournissant une prestation culturelle, assurant des conditions de travail favorables au professionnels des médias grâce à des normes minimales et leur permettant de conserver leur indépendance.
- Radio et télévision locales doivent, complémentirement à la SSR, apporter leur contribution au service public, à la diversité et à la confrontation.

Diversité de la production et des formes

Parmi tous les films qui font l'histoire parce qu'ils vont, pour des raisons esthétiques ou politiques, à l'encontre des standards établis et, de ce fait, font parler d'eux à Nyon ou à Locarno, rares sont ceux qui arrivent dans nos salles, et encore moins dans celles des régions périphériques. La Télévision suisse ne contribue que peu à faire découvrir et à diffuser ces films et à lancer la discussion autour de ces œuvres, pour lesquelles on ne trouve qu'exceptionnellement une diffusion commerciale.

Si les professionnels du film ne saisissent pas la diversité de la création et de l'innovation mondiales et ne se confrontent pas à leurs provocations, la perception en sera forcément réduite, nous assisterons à un cloisonnement des courants internationaux et des débats correspondants, et c'est le conformisme qui régnera. Ce qu'il faut donc en priorité, c'est encourager et soutenir les auteurs courageux et atypiques ainsi que l'échange d'idées entre créatifs.

Dans ce contexte, les mesures actuelles visant à renforcer la présence des films suisses à l'écran sont à double tranchant. Si elles permettent parfois à certains films plus fragiles de rester plus longtemps à l'affiche, elles poussent aussi vers la sortie les films étrangers qui sont tout aussi importants à la culture et à la création cinématographiques suisses.



- L'encouragement doit se concentrer sur la production, la diffusion et l'accès à une vaste palette de formes et de genres.
- Dans le domaine de la production, il s'agit d'encourager en particulier les auteurs novateurs et de garantir la continuité de leur œuvre.
- Les formes expérimentales et les genres plus fragiles doivent bénéficier d'un soutien actif.
- Il convient de promouvoir les échanges d'artistes et les bourses d'échanges ainsi que la fréquentation des ateliers à l'étranger par nos réalisateurs.
- Il faut encourager les discussions sur la qualité au sein de la profession ainsi que le perfectionnement esthétique.
- Les postes de la Section cinéma de l'Ofc doivent être occupés par des personnalités formées

ayant une profonde expérience de la politique culturelle et qui sont bien ancrées dans la vie culturelle.

Statistiques, monitoring et participation de la société civile

La préparation de l'ensemble des contributions des experts a été entravée par l'absence de chiffres sur lesquels fonder une analyse de la politique culturelle et une argumentation en matière de politique d'encouragement. On ne dispose de certaines données statistiques que pour le secteur du cinéma; celles-ci ne reflètent toutefois que la situation sur le marché du cinéma commercial et non le processus culturel effectif. La Loi fédérale sur l'encouragement de la culture va jeter les bases pour une statistique culturelle (art. 27 LEC) indispensable au monitoring de l'évolution dans le domaine de la diversité culturelle et au débat public sur la mise en œuvre de la convention. Voici les recommandations des experts:

- Les statistiques et autres évaluations ne doivent pas uniquement ou en priorité répondre à des besoins économiques; elles doivent également rendre compte des aspects de politique culturelle et fournir des informations fiables quant à la culture cinématographique. Le manque de données concerne toutes les activités hormis les cinémas commerciaux. Il s'agit d'obtenir des informations qualitatives et pas seulement quantitatives.
- La Confédération veille (en collaboration avec des comités d'experts) au monitoring de l'évolution numérique afin de pouvoir adapter, à temps et si possible de manière proactive, les structures et le cadre légal.
- Il s'agit de créer au niveau fédéral, ainsi que le demandent depuis des années les professionnels de la culture, un Conseil de la culture qui conseille le Département et le Conseil fédéral pour toutes les questions culturelles.
- Il convient de créer, au sens de l'art. 11 de la convention, un organe consultatif qui permettrait d'associer de manière efficace la société civile à la mise en œuvre de la convention.
- Il y a lieu de mettre en place un observatoire géré par la société civile, lequel serait chargé
 - d'observer les évolutions de la vie culturelle, notamment en matière de diversité culturelle;
 - d'évaluer les besoins d'encouragement de la culture dans la vie culturelle, de réaliser et de publier des études visant à contrôler l'efficacité des activités correspondantes;
 - de participer, à titre d'interlocuteur permanent de l'Office fédéral de la statistique, à l'élaboration de ses indicateurs et de ses stratégies dans le domaine culturel;
 - de conseiller la Confédération pour ce qui concerne la politique de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles et de lui fournir les informations nécessaires à la rédaction du rapport devant être transmis tous les quatre ans à l'UNESCO (art. 9, al. a de la convention);

- Il y a lieu d'avancer rapidement dans les préparatifs de mise en place de l'observatoire en mettant les ressources humaines et financières suffisantes à disposition.
- Il faut engager, au sein de l'Office fédéral, un spécialiste chargé de faire le lien entre l'observatoire, l'organe consultatif, les autres acteurs et les autorités.
- L'étude d'audience de la SSR et les travaux de recherche de l'OFCOM doivent apporter leur contribution quant à la mise à disposition d'informations sur la qualité et la diversité et à l'évaluation de l'efficacité de leurs prestations au service public (concernant p. ex. l'optimisation de la portée effective des émissions culturelles, notamment auprès des jeunes).
- L'Office fédéral de la culture est chargé d'évaluer l'impact sur la culture d'activités et de projets dans tous les secteurs (de la politique sociale à la politique financière).

EDUCATION

La diversité culturelle passe en premier lieu par l'école. Mais d'autres relais ont un rôle actif comme les activités culturelles promues par les communes et la société civile.

I. Rétablir l'instruction publique dans son rôle d'institution vitale de la démocratie

L'école a une mission: transmettre la culture, le savoir et les valeurs de notre pays par lesquels il se définit, s'humanise et assure son bien-être. Elle remplit une fonction essentielle à la perpétuation de la démocratie par la formation des futurs citoyens.

1. Il faut rejeter résolument le projet de privatisation de l'enseignement tel qu'il est conçu par l'AGCS/GATS

L'Instruction publique est le fruit de la volonté générale; c'est pourquoi elle est confiée à une institution d'Etat et ses enseignants sont certifiés par une nomination. Ses contenus ne doivent ni être subordonnés à des intérêts privés ni ne peuvent être régulés par les lois du marché.

2. Recentrer l'enseignement sur la culture générale et rappeler le rôle irremplaçable des enseignants

L'école doit donner les connaissances et les outils pour lire le monde dans sa diversité. Face à l'énorme profusion de moyens d'information (Internet, images, TV, médias), il faut, sur un socle de connaissances solide, former les jeunes à maîtriser les sources d'information, trier, ordonner et prendre une distance critique.

La volonté de «standardiser» l'enseignement ne répond pas à des besoins pédagogiques légitimes. C'est par les enseignants, leur culture et leur professionnalisme que passe le savoir et non par les systèmes. Méthodes et procédures sont de leur compétence et doivent rester les plus souples possibles pour répondre à la très grande diversité de situations qui caractérise notre société.

3. Revaloriser l'humanisme scientifique et l'enseignement artistique

La démarche scientifique a souffert d'une double dévalorisation: rejetée par certains milieux à cause de retombées jugées néfastes (nucléaire, OGM...); ou réduite à ses réalisations porteuses de profit.



- La science comme méthode d'investigation du monde et approche critique de la réalité est un outil fondamental de formation dans une visée humaniste. Son affaiblissement ouvre la porte aux dérives irrationnelles.

Une survalorisation des connaissances «utiles» pour le marché du travail conduit à introduire

des spécialisations au détriment de disciplines comme les arts. C'est une illusion de vouloir anticiper au nom de ce qui serait utile pour le marché du travail.



- La formation professionnelle constitue un segment qui relie l'école à la profession. Elle se fera d'autant mieux qu'elle sera assise en temps voulu sur des connaissances générales solides.
- Les disciplines artistiques sont aussi importantes que d'autres à la formation de l'esprit qui garantit l'adaptabilité à la diversité des futures situations professionnelles et dans la vie.

4. S'attaquer à l'illettrisme est une priorité absolue

Les civilisations modernes passent par l'écriture. Toute l'aptitude à étudier, s'informer et penser repose sur elle. L'illettrisme est un facteur majeur d'exclusion sociale et culturelle:



- Il faut identifier les mécanismes qui conduisent à l'illettrisme par des enquêtes d'envergure, en dénombrer les facteurs endogènes et exogènes pour redéfinir les priorités de l'école primaire.

La CDIP généralise au pas de charge l'introduction de deux langues étrangères en 3ème et 5ème primaire. Au moment crucial où le retard en lecture - qui touche un élève sur cinq ou six - devrait être détecté et compensé par des mesures adaptées. Cette mesure pénalisera irrémédiablement les élèves les plus faibles; or les résultats très décevants de l'enseignement précoce obtenus jusqu'à présent n'autorisent pas les assurances officielles.



- Le groupe expert, composé de personnalités ayant toutes une pratique dans plusieurs langues, s'est montré très sceptique face à une introduction aux langues étrangères par des enseignants qui ne les maîtrisent pas couramment.

5. Accorder la priorité à la maîtrise de la langue première

La langue territoriale du lieu d'étude est à la fois la langue d'intégration, d'étude et de conceptualisation. Elle doit être maîtrisée dans tous ses aspects oraux et écrits. C'est probablement son enseignement qui a subi la plus grande régression cette dernière décennie.

6. Veiller à la diversité du matériel scolaire

On observe une tendance, parallèlement à la volonté de «standardisation de l'enseignement», à l'uniformisation du matériel scolaire, en particulier dans l'enseignement des langues, qui obéit plus à des impératifs commerciaux qu'à des nécessités pédagogiques.



- Il est important de maintenir la plus grande diversité possible des sources d'information.

Les relais extérieurs: communes et monde associatif

Les récents constats de PISA ont montré à quel point l'environnement familial et social jouent un rôle important dans la réussite ou l'échec scolaire. Aussi, l'instruction publique doit pouvoir s'appuyer sur des relais extérieurs.

7. Réduire la fracture et l'échec scolaire passe par un renforcement des aides parascolaires et une véritable politique culturelle au niveau des communes

La politique de démocratisation des études des années 1960-80 avait beaucoup insisté sur tous les instruments permettant de compenser les carences familiales pour la réussite scolaire: création de bibliothèques, de services d'aide à l'étude (appuis, conseils, etc.), lieux de repos pour les enfants qui ne peuvent rentrer chez eux, cuisines scolaires à bas prix, conseils aux parents, etc. Or, ce sont ces aides qui ont le plus pâti des politiques d'économie des années 1990. En outre, l'école n'est pas le seul lieu d'éducation culturelle. Centres de jeunes, maisons de quartier, accueil de nouveaux arrivants devraient faire partie des politiques cantonales et municipales qui relaient l'effort scolaire.



- Il faut conserver et développer les institutions culturelles de proximité et entretenir un environnement stimulant avec l'avantage de toucher les jeunes sur leur lieu d'habitat.

8. Renforcer la collaboration de l'école avec les institutions culturelles

Des musées, lieux de concert, théâtres institutionnels, centres culturels ont développé dès les années 1960 des politiques de sensibilisation de la population à la culture encouragées par les collectivités publiques, en premier lieu les villes, les communes et subsidiairement l'Etat. Ces institutions culturelles contribuent à l'encouragement de la culture.



- Un des grands acquis de la démocratisation des études a été l'ouverture de l'école sur les institutions culturelles. De nombreux jeunes provenant de milieux peu cultivés lui doivent leur premier accès à la culture.

9. Encourager le mouvement associatif dans ses activités culturelles

La Suisse est riche d'une société civile importante et très diversifiée qui joue à la fois un rôle stabilisateur de la démocratie et intégrateur. De nombreuses associations donnent l'occasion de pratiquer une activité culturelle en amateur dans le théâtre, la musique, la danse, les ciné-clubs. Elles doivent être encouragées.



- L'encouragement d'activités assumées bénévolement par la société civile passe notamment par la suppression des clauses discriminatoires interdisant leur subventionnement.

II. La place et le rôle de l'apprentissage des langues en Suisse

Langues nationales, langues de culture, langues de communication internationale, langues de l'immigration ont chacune leur place dans notre pays. Le renversement des priorités historiques dans les années 1990 et des promesses pour le marché du travail qui doivent plus à la publicité qu'aux possibilités réelles ont introduit une grande confusion.

10. Priorités à l'enseignement des langues nationales, celles de la citoyenneté

S'il est important d'accorder considération et accueil aux populations immigrées (en encourageant notamment la transmission de leur culture d'origine) et d'assurer une ouverture sur le monde par les langues internationales, cependant la continuité historique et la stabilité d'un pays sont établies par la citoyenneté et ses langues. Qu'une partie majoritaire de la Suisse allemande pense s'identifier par l'anglais avant le français ne peut rester sans conséquences à long terme pour la cohésion de la Suisse et son choix historique d'une identité multilingue qui nous a garanti depuis un siècle et demi la paix civile. Le vote extrêmement polarisé des Chambres fédérales de 2007 sur la priorité aux langues nationales ou la liberté laissée aux cantons ne saurait être le dernier mot.



- La Convention UNESCO met l'accent sur la primauté de l'aspect identitaire des biens culturels et des langues sur leur valeur marchande; ceci plaide en faveur de la priorité à l'enseignement de la 2ème langue nationale.

L'opposition entre la 2ème langue nationale et l'anglais est un faux problème qui relève d'une confusion sur les objectifs assignés à l'acquisition de l'une et de l'autre. La plupart des étudiants sont appelés à utiliser l'anglais au cours de leurs études. Jusqu'à présent, ils s'en accommodaient très bien avec le bagage acquis au secondaire, qu'on pourra compléter par des cours universitaires ciblés dans le domaine d'étude.



- L'adoption exclusive de méthodes dites communicatives (dont l'efficacité n'est pas démontrée) s'est faite au détriment de leur aspect culturel considéré comme un dada de prof. Il faut redonner à la littérature, notamment, sa place dans l'enseignement des langues.

11. Une solution d'avenir: la mobilité des jeunes en formation

La Conférence des directeurs des Hautes écoles pédagogiques (COHEP) a énoncé des recommandations visant à encourager la mobilité des jeunes en formation, et chargé son «groupe mobilité»

d'en préciser les modalités avec un début de concrétisation en Valais bilingue où les maîtres en formation passent désormais un an sur trois dans l'autre région linguistique du canton (Brigue et/ou Monthey). Fribourg va dans le même sens.

12. Pour un Erasme helvétique

Parallèlement, en mars 2008, la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire SSPES adoptait le projet *Pour un Erasme helvétique*, fruit d'un travail de plusieurs années de sa Commission langues vivantes. Il s'agit d'encourager par des mesures incitatives les étudiants à passer une partie ou la totalité de leurs études dans une autre région linguistique de sorte qu'à moyen terme, cette mobilité devienne un usage généralisé. Le sortir de l'adolescence est un moment de la vie particulièrement favorable à la mobilité. L'avantage pour le pays d'un parcours d'étude dans une 2ème langue nationale est double: former des élites familiarisées aussi bien avec une autre langue nationale qu'avec des modes d'être de ceux qui la parlent.

- En moins d'une génération, on pourrait créer un «standard de qualité» qui rendrait tout naturel d'accomplir une partie de ses études dans une deuxième langue nationale.

13. Pour une stratégie globale des langues qui tienne compte de la réalité

Aujourd'hui, la scolarité s'est prolongée jusqu'à 18-20 ans pour plus de 80% des jeunes. *Tout n'est pas joué à 12 ans, ni à 15 ans*; c'est un fait dont il faudra tenir compte avant d'introduire l'enseignement de deux langues précoces qui pénalisera lourdement les élèves en difficulté dans l'apprentissage de la première langue.

- Il faut soulager l'école primaire d'une pression démesurée sur les langues, la rétablir dans ce qu'elle sait faire avec une priorité absolue sur la langue première et la réduction de la «fracture pédagogique».

III. Interculturalité: sensibiliser à l'acceptation des autres cultures

Par l'école

14. L'école est le creuset de la diversité culturelle

L'école est le lieu central de socialisation des nouvelles générations. Les enfants et les jeunes vivent dans l'immédiat, et leur immédiat, c'est leur environnement actuel. Leur vécu scolaire est donc absolument déterminant. Il est un creuset de la diversité culturelle à trois conditions:

a) Un corps enseignant formé à la diversité culturelle et à la tolérance

Il convient d'être extrêmement attentif à la formation culturelle et civique des enseignants et des responsables scolaires en intégrant dans leur formation une connaissance de la question et des mécanismes de dialogue désamorçant les conflits identitaires et de promouvoir une Education à l'interculturalité.

b) **Un vécu scolaire respectueux de tous et exempt de stigmatisations**

Le plus sûr vecteur de tolérance entre les cultures, c'est le vécu au sein de l'école d'une cohabitation pacifique entre élèves avec leurs cultures, acceptant les différences sans les stigmatiser. Cette cohabitation doit être garantie par une attention rigoureuse à toute manifestation d'intolérance et une délimitation claire des revendications identitaires qui s'opposent aux valeurs humanistes. Ce n'est pas la promotion du n'importe quoi, mais au contraire une défense sans concession de la diversité culturelle fondée par la connaissance. L'école doit être un lieu de tolérance active, c'est-à-dire que tous ses acteurs doivent y être formés et adhérer aux valeurs du «contrat social» qui unifie la société.

c) **L'intégration dans l'enseignement des valeurs fondant le respect de la diversité**

Un enseignement moderne, intégrant les avancées de l'anthropologie, doit montrer l'homme dans sa diversité tant culturelle que «physique» sans vouloir établir de hiérarchie; il est une contribution non négligeable tant à la tolérance qu'à la perception de la diversité.

Par l'aménagement d'un environnement respectueux de l'homme

15. L'éducation à la diversité par un voisinage aménagé

L'école seule ne peut faire face à des incivilités d'enfants vivant dans des cités crimino-gènes; la tolérance et la civilité passent aussi par des rapports de voisinage maîtrisés. Autorités urbaines et cantonales, de même que des associations de la société civile ont un devoir éducatif en créant les conditions de rapports de voisinage pacifiés.

Pour une écologie de l'habitat

La montée d'une sensibilité à l'écologie est un facteur favorable à une réflexion et des réalisations tenant compte du rapport population-environnement et des besoins culturels. L'habitat est un élément essentiel d'intégration ou de discrimination. Qu'on parque des minorités ethniques dans un lieu, mal aménagé au surplus, et naît déjà l'enfermement idéologique de la monoculture et des manifestations d'exclusion.

L'importance des associations de quartier dans les villes ou les communes

Centrées sur l'environnement immédiat, les associations de quartier ouvrent un espace d'expression à la population telle qu'elle se présente indépendamment des origines.

Par un vécu de diversité culturelle

16. Toute manifestation, tout spectacle qui ouvre sur la diversité culturelle travaille en faveur de l'éducation du public

Sans entrer dans le détail, on remarquera que les amples mouvements musicaux «underground» ou «alternatifs» qui ont mobilisé une partie de la jeunesse depuis les années 1980 ont largement contribué à une familiarisation avec d'autres formes d'expressions culturelles qui n'étaient pas transmises par l'enseignement et nos traditions familiales.

Texte original: français

MUSIQUE

La diversité musicale nous permet de réaliser de multiples expériences esthétiques avec notre héritage culturel; elle nous fait entendre la différence culturelle et ouvre les portes de la création et de l'innovation grâce à l'échange et au dialogue. Elle se nourrit d'une vaste palette de manifestations tels concerts, festivals et autres clubs, d'un large spectre de productions musicales de styles différents disponibles sous forme d'enregistrements sonores classiques, de fichiers ou par le biais des médias, et des multiples activités musicales pratiquées en amateur. Préserver et encourager cette diversité appellent un cadre favorable. Dix spécialistes d'horizons musicaux, régionaux et professionnels différents se sont penchés sur la situation en matière de diversité musicale et ont élaboré des recommandations quant à son encouragement.

1. Education musicale

En Suisse, la musique est présente partout. Selon l'Office fédéral de la statistique, un Suisse sur cinq joue d'un instrument et un sur six fait du chant, des chiffres qui montrent clairement l'importance de la pratique musicale dans notre pays. Cette situation se répercute sur les activités musicales des enfants et des jeunes, en constante augmentation, de sorte que les cours de musique donnés à l'école, les leçons d'instrument et de chant proposées par les écoles de musique et les autres offres de formation musicale ne permettent pas toujours de répondre à la demande d'éducation musicale variée.

L'éducation musicale doit, avec les autres domaines artistiques, être un pilier de l'éducation; elle doit éduquer les enfants à participer à la vie culturelle et leur permettre de s'intégrer dans la société. La musique est d'abord une valeur, qui se justifie par elle-même, mais aussi un instrument d'éducation, qui permet aux enfants et aux jeunes de s'investir, de se découvrir et de se développer. A l'heure actuelle, le système scolaire est loin de garantir partout une transmission de la musique dans toute sa diversité stylistique et par le biais d'activités variées. Pour garantir une telle transmission, il faut que la musique en tant que matière dispose d'un nombre d'heures suffisant, que les élèves y apprennent comment «consommer» activement la musique, qu'ils soient formés pour aborder de manière critique leur environnement acoustique et qu'ils soient sensibilisés à la diversité musicale. Ce n'est qu'en donnant tôt une vaste éducation musicale aux enfants que ceux-ci pourront, une fois adultes, s'intéresser à la diversité de la culture musicale et contribuer activement à une vie musicale variée.

Les hautes écoles de musique jouent ici un rôle important, puisqu'elles forment les enseignants qui transmettront ensuite la diversité musicale dans les écoles de manière compétente et engagée et qui nourrissent le dialogue musical entre les cultures grâce à leur intégration dans les réseaux internationaux des institutions éducatives et culturelles.

Il s'agit d'atteindre les objectifs suivants dans les meilleurs délais:



- La Confédération, les cantons et les communes permettent à toutes les personnes vivant en Suisse, indépendamment de leur origine sociale, de participer à un cours d'éducation musicale stylistiquement varié dispensé par un enseignant qualifié, et ce dès leur plus jeune âge et jusqu'à un âge avancé.
- L'ensemble des établissements offre, à tous les niveaux de l'école obligatoire, une formation musicale variée intégrant des cultures musicales d'autres pays, en garantissant une meilleure coordination intercantonale.
- Les écoles lancent, grâce aux fonds spéciaux mis à leur disposition à cet effet, des projets interdisciplinaires avec des orchestres, des institutions artistiques et autres institutions dépositaires de la mémoire du pays.
- Les écoles de musique et les autres institutions de l'encouragement des activités musicales disposent d'une assise financière assurée.
- Les enseignants disposent, à tous les niveaux, des compétences musicales nécessaires et ont la possibilité de suivre régulièrement des cours de perfectionnement et d'échanger leurs expériences.
- Les hautes écoles de musique sont ouvertes aux étudiants et aux chargés de cours étrangers et se développent pour devenir de véritables plates-formes d'échange et de renforcement de la diversité.

2. Encouragement de la musique

Les technologies de communication modernes permettent d'avoir accès à et d'échanger une vaste palette de musiques sous forme électronique. Mais la musique, c'est aussi une partie de la vie sociale et une forme de dialogue. Afin de permettre des rencontres musicales directes, il faut que les acteurs présents localement soient davantage reconnus et bénéficient d'un soutien effectif. Les initiatives les plus récentes dans le domaine de la musique traditionnelle suisse représentent un bon exemple d'encouragement possible. Cette musique est fortement ancrée dans la tradition locale et régionale, elle se caractérise par un nombre élevé d'ensembles amateurs et n'a cessé d'évoluer au cours de son existence grâce aux échanges et aux emprunts aux courants musicaux étrangers, comme les yodels autrichiens traditionnels au début du *xxe* siècle ou la musique populaire irlandaise dans les années 70. Contrairement aux titres diffusés à grande échelle, le répertoire de la musique traditionnelle peine à s'imposer. Cette musique a toutefois bénéficié d'une nouvelle impulsion, grâce au récent soutien financier des initiatives des différentes scènes régionales de la musique traditionnelle. La musique traditionnelle a pu établir de nouveaux types de connexions avec d'autres genres musicaux et elle a pu élargir son répertoire grâce à diverses publications de collections d'ethnomusicologie. Par ailleurs, les centres de compétences de la musique traditionnelle ont lancé de nouvelles activités, et une filière de musique traditionnelle a vu le jour dans une haute école de musique.

Si l'on regarde la situation musicale dans son ensemble, force est de constater que le montant des contributions accordées ne correspond pas à la valeur que représentent des activités musicales diversifiées en termes de qualité de vie de la population et d'attractivité d'une région. Les dépenses publiques octroyées au domaine musical ne suffisent pas à satisfaire au principe de la diversité. L'un des aspects problématiques dans l'encouragement de la diversité musicale tient au principe de subsidiarité également appliqué au soutien de la culture en Suisse. Il est difficile de trouver un interlocuteur pour les produits de niche si l'attribution des compétences ne cesse d'être modifiée.

Les différents genres musicaux, leurs contextes socioculturels spécifiques de création et les différents éléments de la chaîne allant de la production musicale à la réception génèrent souvent des besoins de soutien spécifiques. Ainsi, les ensembles de musique traditionnelle se produisent souvent dans des périmètres régionaux limités, lors de concerts isolés, de sorte que le soutien d'une tournée ne peut être envisagée. Dans le domaine du hip-hop, la production de supports sonores bénéficie d'un encouragement adapté contrairement au soutien des mesures de communication et d'organisation des concerts, qui s'avère pour sa part insuffisant alors qu'il est essentiel au succès du genre. La musique classique contemporaine adhère à une tradition de travail de composition critique, que les compositeurs doivent reproduire lors du processus de création. D'autres activités musicales demandent des connaissances juridiques et économiques spécifiques; dans ce contexte, offres de conseil et autres évaluations peuvent constituer des mesures de soutien concrètes.

Il est nécessaire, du fait de l'évolution démographique, de promouvoir les processus de compréhension entre les jeunes et les anciennes générations, entre la population rurale et la population urbaine, entre les natifs et les immigrés. Les concerts, qui font partie, ainsi que l'a montré l'enquête sur les pratiques culturelles réalisée en 2008, des activités culturelles les plus répandues en Suisse et dont la population aimerait profiter encore davantage, offrent de nombreuses possibilités d'intégration sociale avec prise en compte des différences culturelles. Pour ce faire, il est toutefois indispensable que l'on puisse écouter l'ensemble des genres musicaux existants et pas seulement les grands titres commercialisés à grand renfort de publicité. Voici les recommandations des experts:



- La Confédération, les cantons et les communes renforcent notablement leur encouragement et leur soutien de la diversité musicale et des échanges musicaux entre les différents groupes de population.
- Les organisations de soutien adaptent les directives régissant l'affectation des ressources en fonction des conditions nécessaires à la promotion de la diversité musicale.
- Les petits acteurs de la scène musicale suisse, qui occupent des secteurs de niche, qui soutiennent de jeunes musiciens ou qui travaillent dans des régions périphériques doivent bénéficier d'un soutien plus important.

- Il faut garantir l'accès de la population à une offre musicale représentative de toute la palette des expressions musicales.
- La diversité musicale, qui, à l'instar du plurilinguisme, est l'une des facettes de l'image de la Suisse, doit devenir l'une des priorités des organisations qui font connaître la production musicale suisse à l'étranger et de la communication nationale qui se charge de communiquer l'image de la Suisse à l'étranger.
- La diversité des traditions musicales étrangères doit être perçue par un public plus large, et notamment la musique des groupes de population étrangères vivant en Suisse.

3. La musique et les médias

Les médias revêtent une importance majeure pour la production musicale: les émissions de radio, les clips vidéo, les concerts à la télévision, les annonces d'événements et les articles des médias papier et Internet sont des instruments essentiels de la perception de la diversité musicale. La sélection musicale des médias et l'évaluation critique de la musique dans toute sa diversité qu'ils proposent ont une influence sur les consommateurs et sur la manière dont la société parle de ses différentes identités et valeurs.

Actuellement, le spectre musical traité et diffusé par les médias ne reflète que de manière limitée la diversité locale et régionale des cultures musicales. Souvent, les médias se spécialisent dans un genre musical, d'une part, et misent sur des titres étrangers très commerciaux, d'autre part. Pourtant, il existe une demande pour la musique helvétique dans toute sa diversité régionale, comme le montre le succès de plates-formes Internet suisses comme www.mx3.ch pour la musique populaire et www.vxm.ch pour la musique traditionnelle; elles offrent aux acteurs musicaux la possibilité de se faire connaître, associent les auditeurs à la procédure de sélection des programmes radio et connaissent un beau succès.

L'intérêt pour la musique suisse se reflète également dans sa présence toujours plus importante sur les ondes. Depuis la signature de la Charte de la musique suisse entre les créateurs de musique et la SSR (2004), les radios publiques ont largement augmenté le taux de musique suisse qu'elles diffusent. La charte prévoit que les parties déterminent chaque année des valeurs indicatives pour la part de musique suisse à programmer, qu'elles évaluent ces valeurs sur la base d'un échantillon de la musique diffusée et discutent ensuite de mesures d'augmentation. Le travail effectué jusqu'à maintenant a permis d'aboutir à la conclusion suivante: cette réglementation des quotas pour la musique suisse limite peut-être la liberté en matière de programmation; la sélection des responsables des programmes ne répond toutefois pas toujours à la demande des auditeurs. Voici les recommandations des experts:



- Les radios de SRG SSR idée suisse continuent d'augmenter la part de musique suisse diffusée et axent davantage leur programmation sur la diversité musicale.
- Les radios privées signent la Charte de la musique suisse.

- L'ensemble des médias donnent, dans leur offre musicale, dans leurs reportages ou leurs portraits, davantage de place à des traditions musicales locales variées et abordent la vie musicale de manière critique.

4. Un cadre pour l'économie musicale

Pour renforcer la diversité musicale, il faut réserver la place nécessaire sur le marché aux traditions musicales locales, aux productions de niche, aux expressions musicales des cultures minoritaires et des jeunes musiciens ou compositeurs, ce qui nécessite un cadre légal adapté pour les activités musicales et les activités commerciales liées à la musique.

Pour garantir une création musicale variée de qualité sur la durée, il faut donner une sécurité sociale aux compositeurs et aux organisateurs de manifestations. En effet, ceux-ci travaillent surtout sur mandat, sur la base de contrats d'entreprise, voire exercent en parallèle plusieurs «petits jobs», des situations professionnelles auxquelles la réglementation relative à la sécurité sociale ne s'applique pas.

Il convient également de garantir aux travailleurs du domaine musical et du domaine culturel une rétribution adaptée de leurs prestations créatives. Dans la plupart des cas, les droits d'auteur et autres droits de propriété perçus constituent en effet une grande partie de leurs revenus. L'imposition de ces droits est de plus en plus remise en question. Par ailleurs, l'Union européenne a récemment imposé, dans l'intérêt des grands groupes de l'industrie musicale, une libéralisation des compétences territoriales des sociétés de gestion des droits d'auteur dans le domaine des canaux de distribution les plus récents (câble, satellite, Internet). Or, de petites sociétés de la taille de la *SUISA* connaîtraient des difficultés si elles devaient pour cette raison céder une part commercialement importante de leur répertoire au profit de quelques grandes sociétés. Les frais administratifs augmenteraient pour la partie du répertoire générant un chiffre d'affaires moins important, celle des productions de niche. Il faudrait alors répercuter cette augmentation sur les auteurs des productions concernés, lesquels ne sont très souvent pas ceux qui gagnent le plus, mais bel et bien ceux qui contribuent à la grande diversité de la création musicale.

Le trafic des paiements des droits d'utilisation pris en charge par la *SUISA* avec d'autres organisations étrangères similaires montre, comme les statistiques commerciales internationales du secteur musical d'ailleurs, que l'on écoute davantage de musique étrangère en Suisse que de musique suisse à l'étranger. L'on serait tenté de penser que ce déficit reflète l'ouverture de la Suisse en matière de musique. Cette situation étant due en premier lieu aux importations importantes de musique anglo-saxonne et américaine, force est de constater qu'il s'agit aussi d'un manque d'ouverture par rapport à la diversité des cultures musicales d'autres régions du monde. Cela traduit également la nécessité de prendre très rapidement d'autres mesures de soutien de l'économie musicale suisse, afin que les productions musicales locales connaissent, dans toute leur diversité, un rayonnement plus important aux niveaux national et international.

Voici les recommandations des experts:



- Il faut garantir la sécurité sociale des musiciens et compositeurs.
- Les musiciens doivent pouvoir se reposer sur un cadre juridique national et international leur assurant une rétribution pour les prestations créatives variées qu'ils fournissent et permettant d'exploiter le potentiel existant dans le domaine de l'économie musicale.
- La Confédération s'engage en vue de définir de nouvelles réglementations en faveur des sociétés de gestion des droits d'auteur et entame les discussions correspondantes avec l'UE et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle OMPI.

5. Intégration dans des réseaux et des centres de compétences du secteur musical

Pour promouvoir de manière efficace la diversité musicale, il faut que les décideurs politiques soient conseillés de manière compétente par des acteurs bien implantés dans le secteur musical. Voici les recommandations des experts:



- Il y a lieu d'associer les réseaux et les centres de compétences du secteur musical, y compris les hautes écoles de musique et leurs unités de recherche axées sur la pratique, à la mise en œuvre des mesures et de leur offrir un soutien adapté.

Les mesures prises profiteront à l'ensemble de la population. Une vie musicale intéressante et vivante se caractérise par des genres de musique variés, par l'existence d'un vaste répertoire pour chacun de ces genres, par la diversité des traditions musicales locales et par la présence musicale de différents groupes sociaux de professionnels, semi-professionnels ou simples amateurs, toutes générations, couches sociales, cultures et langues confondues.

LITTÉRATURE

Tout le monde s'accorde à dire qu'il existe aujourd'hui une quantité impressionnante de textes littéraires. Mais quantité n'est pas forcément synonyme de diversité. La question qui se pose est plutôt: comment une diversité littéraire de qualité peut-elle émerger de la quantité? Pour y répondre, il est nécessaire de considérer la totalité de la chaîne du livre et de la littérature ainsi que la consommation de cette dernière. Un groupe d'experts a mis la diversité des formes d'expression littéraires au centre de la discussion et identifié quatre champs d'action concernant la politique littéraire actuelle:

1. **Différenciation des formes littéraires:** Pour promouvoir la diversité, il faut classer les différentes formes d'expressions littéraires en fonction de la catégorie, de la réception et de la traduction. Ces différentes formes peuvent aussi être interreliées.
2. **Chaîne littéraire:** Il s'agit d'étudier, pour l'ensemble de la chaîne littéraire, les mesures permettant de garantir la diversité des formes d'expression culturelles. Cela concerne les écrivains et la création de textes, le cadre de la production dans différents médias (livres et supports de données numériques), la diffusion, la transmission (par des interprètes ou des performeurs littéraires), mais aussi la perception et la réception de la littérature. Il faut préciser dans ce contexte que moins de 20% des livres sur le marché national sont produits en Suisse.
3. **Aides en termes de perception et de réception:** La littérature est tributaire de la perception et de la réception publique. Pour favoriser une perception différenciée dans la masse des publications et pour en garantir l'accès (bibliothèques, promotion de la littérature orale, communication par le biais de différents canaux sensoriels) et permettre la découverte de nouveautés (pro specie rara), il est impératif d'avoir une vue d'ensemble et de connaître tous les moyens de sélection et de diffusion. Il est notamment nécessaire d'éclaircir les questions clés concernant la qualité, à savoir quel type de diversité est ou doit être créé.
4. **Textes littéraires et ère numérique:** A l'heure actuelle, le livre reste le principal vecteur de littérature. La production du livre ainsi que la plus grande part de travail sur le texte, de manipulations de textes, de communication, de mise à disposition, de diffusion et d'archivage de textes se font toutefois sous forme numérique. Des formes de textes littéraires hors livre changent en outre les habitudes de consommation et de promotion de textes littéraires. Impossible de dire à l'heure actuelle quelle sera l'influence de l'évolution numérique sur la littérature.

1. Points problématiques

De nombreux acteurs sont impliqués dans le processus de production et de consommation littéraire. En font partie: les écrivains et leurs publications, les maisons d'édition, les librairies,

les organismes d'encouragement (y compris le secteur tertiaire), les critiques littéraires (tous médias confondus), les organisateurs de manifestations culturelles, les organismes culturels et pédagogiques, les organes scolaires et extrascolaires de promotion de la lecture, les bibliothèques et les organes de diffusion (clubs, agences, etc.), sans oublier la politique, l'administration et les sociétés de gestion des droits d'auteur.

Au vu de la diversité des formes d'expression culturelles, nous avons identifié les points problématiques suivants concernant les acteurs du secteur littéraire:

- Manque de continuité pour les auteurs en ce qui concerne un revenu garanti, la maison d'édition et le contexte promotionnel (p. ex. suivi des auteurs dans les médias)
- Manque d'écoute de la société pour les auteurs, faible statut de la littérature dans les écoles et promotion lacunaire de la lecture
- Signification sociale trop faible de la qualité artistique de la littérature
- Méconnaissance des changements des comportements d'écriture, de lecture et de réception suite au développement des technologies numériques et des nouvelles formes de textes (sms, chat, littérature web, etc.)
- Evaluation insuffisante de l'impact de la numérisation des textes sur l'accessibilité, la commercialisation et l'archivage de ces derniers
- Développement incertain des droits d'auteur dans les médias électroniques
- Changements dans le domaine de l'édition
- Absence d'une politique littéraire en Suisse
- Importance du lien avec la Suisse («Swissness»)

2. La Suisse a besoin d'une politique littéraire globale!

Pour promouvoir la diversité littéraire, il est nécessaire d'élaborer au niveau national une politique littéraire suivie. C'est à cette dernière de formuler les objectifs et le cadre stratégique permettant un développement durable de la littérature. Cette politique littéraire doit être globale, car elle concerne aussi les thèmes sociaux et financiers, la politique extérieure et intérieure, l'analyse de l'histoire et le travail de mémoire ainsi qu'une réflexion sur le présent. Un examen de la compatibilité culturelle est impératif à tous les niveaux politiques.

D'un point de vue territorial, est considéré comme suisse tout ce qui est créé dans les frontières du pays. L'enseignement des langues fait partie de la diversité au même titre que le dialogue interculturel entre les différents groupes de la population, dont ceux issus de l'immigration. Un dialogue direct avec les pays voisins et l'Union européenne est également important. La littérature peut en effet largement contribuer à favoriser le dialogue au sein du pays et avec les pays étrangers.

Un soutien efficace de tous les acteurs qui font partie de la chaîne littéraire (auteurs, éditeurs,

libraires, projets littéraires dans le secteur numérique, institutions et manifestations littéraires, etc.) ainsi qu'un encouragement adéquat de la littérature numérique font partie des instruments d'une politique littéraire. Le soutien de manifestations littéraires et d'institutions littéraires telles que les maisons de la littérature et les bibliothèques est en outre un élément indissociable d'une politique littéraire suivie.

Voici les recommandations des experts à la Confédération, aux cantons et aux communes:



- Il faut mettre sur pied une politique littéraire avec des instruments permettant de promouvoir tous les éléments de la chaîne littéraire.
- La Suisse doit participer au Programme culturel européen, ce qui lui permettrait entre autres de participer au Prix européen de littérature.
- Il s'agit d'encourager les traductions littéraires dans les différentes langues d'un même pays, mais aussi dans et à partir d'autres langues.
- Il y a lieu d'encourager les tournées de lecture d'auteurs suisses à l'étranger et d'auteurs étrangers en Suisse.
- Il convient de donner aux écrivains la possibilité de participer à des ateliers en Suisse et à l'étranger.
- Il faut mettre sur pied en Suisse une politique de la mémoire, qui intègre la sauvegarde et la transmission de l'héritage littéraire.
- La compatibilité culturelle des activités et projets de tous les secteurs politiques doit être analysée aux niveaux communal, cantonal et fédéral (par le biais de l'Office fédéral de la culture).
- L'Office fédéral de la statistique doit établir chaque année des statistiques pour le monitoring du secteur littéraire.
- Un monitoring de l'évolution numérique dans le domaine de la littérature est indispensable pour adapter à temps et de manière proactive les structures et les bases légales (mission de la Confédération en collaboration avec des commissions spécialisées).
- Il s'agit de privilégier une approche multisensorielle (voir, entendre, parler) pour promouvoir la littérature orale (encouragement préscolaire des langues et de la lecture) et l'apprentissage de la littérature.

3. Les champs d'action prioritaires

3.1. La diversité dans la masse

Afin d'améliorer la perceptibilité de la diversité littéraire, il faut renforcer la discussion sur la pertinence et la qualité de la littérature et mettre au point des instruments permettant de s'orienter dans la masse des publications.

Des spécialistes peuvent d'une part conseiller des politiques et des institutions d'encouragement publics et privés sur les questions culturelles et évaluer des projets littéraires; les membres de telles commissions doivent être régulièrement renouvelés.

La critique de la littérature contribue à cet objectif et doit être renforcée dans tous les médias (écrits, sonores, visuels). Des systèmes de labellisation peuvent également contribuer à améliorer la perceptibilité de la diversité littéraire. Dans le contexte de mondialisation des réseaux numériques, des offres telles que des labels de qualité peuvent être facilement mises au point et proposées. Des pools thématiques facilitant l'accès à la littérature et en donnant un aperçu simplifié peuvent être créés sur le web (similaires au projet readme.cc) et proposer un mix intéressant d'articles rédactionnels, d'avis d'experts et de commentaires de lecteurs.

Voici les recommandations des experts:



- La Confédération instaure un Conseil culturel permanent commun à tous les domaines à titre d'instance consultative pour les questions politico-culturelles.
- Les cantons et les communes disposent d'un Comité consultatif institutionnalisé commun à tous les domaines à titre d'instance consultative pour les questions politico-culturelles.
- Pour les questions et projets spécifiques, la Confédération, les cantons et les communes font appel à des groupes de travail qualifiés issus du secteur de la culture.
- La Confédération renforce les prestations de l'agence *Schweizer Feuilleton-Dienst*, afin que cette dernière puisse déployer ses activités à l'échelle nationale, donc au-delà des frontières linguistiques, et mettre des articles critiques à la disposition des médias.
- En collaboration avec les régions, la Confédération encourage la production d'un magazine culturel, traductions dans les autres langues du pays comprises, qui sera mis à la disposition des médias pour diffusion.
- La Confédération encourage la conception, la mise en service et la commercialisation d'une vaste plate-forme Internet de la scène littéraire suisse.

3.2. Formation littéraire

La littérature doit faire partie intégrante du programme scolaire. La mission d'éducation doit être adaptée de manière à ce que la littérature soit comprise comme valeur et non uniquement comme moyen d'apprentissage de la lecture. La littérature doit pour cela impérativement faire partie du programme des hautes écoles et de la formation continue des enseignants.

L'importance accordée à la littérature et à la lecture doit en outre dépasser le cadre des établissements scolaires. Pour que les enfants se familiarisent avec les livres avant d'être scolarisés, une offensive est nécessaire pour sensibiliser les parents au thème de l'apprentissage de la lecture. Il s'agit tout particulièrement de soutenir les projets qui extraient la littérature et la lecture des salles de classes pour les placer dans un contexte de loisirs.

Les mesures suivantes doivent être mises en œuvre:

- L'Office fédéral de la culture met en place des campagnes littéraires destinées au grand public, avec des campagnes d'affichage, des T-shirts munis de slogans percutants, la labellisation d'hôtels comme «bibliotels», des bibliothèques *Bookcrossing* dans les espaces d'attente des gares et des aéroports.
- A titre de mesure d'encouragement, la Confédération achète aux maisons d'édition des livres qui seront distribués à la population selon un concept qui reste à définir.
- La Confédération reconnaît l'apprentissage de la littérature comme partie intégrante du programme dans les hautes écoles spécialisées (points ECTS, p. ex.); les cantons encouragent la littérature au sein des hautes écoles pédagogiques et dans le domaine de la formation continue des enseignants.
- La Confédération, les cantons et les communes s'attachent à promouvoir, outre les projets scolaires, les projets consacrés à la promotion de la littérature et de la lecture, notamment auprès des parents, à l'instar du projet «Né pour lire» de *Bibliomedia* et de *l'Institut suisse Jeunesse et Médias* ISJM.
- La Confédération soutient l'organisation *Œuvre Suisse des lectures pour la jeunesse* OSJ pour lui permettre de produire de nouvelles brochures contenant des textes d'auteurs contemporains dans toutes les langues nationales.
- Les cantons s'engagent à promouvoir dans les écoles des tournées de lecture par des auteurs de la région.
- Les cantons soutiennent activement les institutions qui travaillent à la promotion scolaire et extrascolaire de la lecture, comme p. ex. les organisations *Jeunesse et Médias Suisse*.
- Les cantons soutiennent l'organisation *Leseforum Schweiz* ainsi que la plate-forme en ligne *Literalität*, une interface web dans le domaine de la recherche et de la promotion de la lecture, bénéficiant du soutien de dix cantons.
- Les élèves analysent des textes littéraires, rédigent des critiques sur des textes qu'ils ont lus et les publient sur un site Internet.
- Des spécialistes mais aussi des élèves établissent des listes de recommandation permettant de s'orienter dans la masse des publications, lesquelles sont publiées sur Internet.
- Les écoles participent à des projets tels que les «romans d'écoles», qui encouragent activement l'écriture littéraire.
- Les enseignants incitent les élèves à décerner leur propre prix littéraire.

3.3. Continuité

La continuité est primordiale pour la création et la visibilité de la littérature. Pour cela, il est indispensable de promouvoir tous les maillons de la chaîne littéraire, dont la traduction. Cette dernière, qui concerne les langues nationales ainsi que d'autres langues usitées en Suisse, joue un rôle majeur en matière de diversité linguistique. Avec le web, de nouvelles possibilités s'ouvrent en matière de plurilinguisme, permettant notamment à la littérature suisse de trouver plus facilement sa place dans d'autres cultures linguistiques. Nous recommandons les mesures suivantes:

- La Confédération garantit un cadre légal adapté à un encouragement optimal de la littérature (loi sur le prix réglementé du livre, droit de prêt et loi sur les bibliothèques, p. ex.).
- La Confédération soutient à l'échelle nationale la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur de l'UNESCO en la déclarant p. ex. journée dédiée à la lecture dans toutes les écoles suisses.
- La Confédération fait établir une liste des traductions littéraires à envisager, qui générerait la traduction d'œuvres suisses dans d'autres langues ainsi que la traduction d'œuvres majeures de la littérature mondiale dans les langues nationales.
- La Confédération encourage les initiatives dans le domaine de la distribution d'œuvres littéraires (E-books ou Print-on-demand) et contribue à faire connaître l'héritage littéraire de la Suisse en tenant compte des droits d'auteur.
- Les cantons et les communes achètent pour leurs bibliothèques des œuvres littéraires d'auteurs suisses dans toutes les langues nationales, sans oublier la «cinquième langue», p. ex. par le biais d'une livraison automatique aux bibliothèques d'un certain pourcentage de livres récemment parus.
- Les bibliothécaires suivent une formation littéraire leur permettant de faire des choix dans la masse des ouvrages littéraires proposés.

3.4. Un cadre pour les auteurs

Pour que la littérature puisse exister, il est primordial que les auteurs bénéficient d'un cadre propice au travail d'écriture. Il s'agit d'encourager tous les domaines mettant en valeur les compétences professionnelles de l'auteur et du traducteur, comme par exemple le droit d'auteur, la sécurité sociale ou la formation continue. Voici les recommandations des experts:

- La Confédération crée un cadre légal favorable pour la catégorie professionnelle des auteurs (écrivains et traducteurs), notamment en ce qui concerne la sécurité sociale, les impôts et les droits d'auteur.

- La Confédération propose en outre des instruments permettant de mieux coordonner le soutien des auteurs à l'échelle nationale et de le rendre plus accessible pour eux, p. ex par le biais d'un portail littéraire sur le web.
- La Confédération reconnaît les instituts de formation et de perfectionnement qualifiés destinés aux auteurs (Institut littéraire de Bienne, p. ex.).
- La Confédération élabore en collaboration avec l'association professionnelle AdS (Autrices et auteurs de Suisse) des directives à l'attention des institutions sociales, afin que les auteurs professionnels soient reconnus comme indépendants et puissent facturer leurs revenus en conséquence.
- La Confédération, les cantons et les communes forment les collaborateurs des unités administratives de manière à ce qu'ils développent leurs connaissances des métiers de l'écriture et de la création littéraire.
- La société de gestion des droits d'auteur ProLitteris et d'autres organisations culturelles travaillent de manière proactive à l'élaboration de règlements concernant les droits numériques et à l'information exhaustive des auteurs.

ARTS VISUELS ET CONSERVATION DES BIENS CULTURELS

A. Situation actuelle et mesures à prendre

I. La culture et la diversité culturelle ne sont pas des sujets prioritaires pour une large frange de l'opinion.

- Il faut privilégier l'identité culturelle en tant qu'objectif au même titre que le développement des réseaux autoroutiers ou ferroviaires, le sauvetage des banques ou l'acquisition de nouveaux avions de combat. L'encouragement de la culture est une tâche qui relève au premier chef de la Confédération, des cantons et des communes.

II. La crise structurelle, et non pas seulement conjoncturelle, qui touche les médias affecte aussi les publications d'art, lesquelles offrent bien plus que de simples conseils concernant les événements culturels. Cela empêche le public d'accéder à la culture.

- Il faut prendre des mesures novatrices pour empêcher la diminution des publications d'art.

III. Face à la concurrence des musées de collectionneurs privés, les musées publics périclitent et perdent du terrain. Les budgets qu'ils doivent consacrer aux assurances grignotent les moyens destinés aux expositions et les empêchent de s'acquitter de leur obligation de garantir le patrimoine régional en acquérant d'autres œuvres.

- Il faut que la Confédération accorde son soutien pour faire face aux exigences des assurances dans le domaine de l'art sans que l'encouragement de la culture en pâtisse.

IV. L'art dans l'espace public, mais aussi les projets dans les domaines de l'art et de la construction sont soumis à des augmentations ou à des diminutions sans régulation aucune. On ignore à quelles conditions l'art pourra être placé dans l'espace public et en être ôté par la suite.

- Pour protéger les artistes et surtout la société, il faut établir des règles et des procédures pour l'art dans l'espace public.

V. La conservation du patrimoine culturel matériel et immatériel est menacée de façon latente dans la Suisse fédéraliste.

- Il faut que la Direction du développement et de la coopération (DDC) inclue la conservation du patrimoine que constituent les monuments culturels visibles dans son catalogue de compétences.

- Pour recenser le paysage culturel suisse, qui est unique dans sa configuration et sa diversité, en vue de le protéger, il faut établir une statistique culturelle et renforcer la loi sur l'aménagement du territoire.

B. Les différents postulats

I. Il faut souligner la diversité dans le débat public

Le principe inscrit dans la Convention de l'UNESCO doit être déterminant: il faut renforcer la diversité culturelle entre et dans les Etats; en tant que ressort du développement et de l'identité culturels, elle mérite d'être traitée au même titre que les objectifs de la croissance économique à moyen et court termes. Lors de la pesée des intérêts et des biens, il faut par conséquent lui accorder plus de poids.

I.1. Faible conscience au niveau fédéral

Il existe bien un groupe parlementaire pour la culture qui compte 72 membres, mais les manifestations qu'il organise sont peu fréquentées. Sur les sites Internet des parlementaires, on ne trouve pratiquement pas de déclarations de politique culturelle. Celle qu'a faite le ministre de l'intérieur et de la culture Pascal Couchepin dans le message de 2007 sur la loi relative à l'encouragement de la culture était révélatrice. Il disait notamment ceci: «Les dispositions d'encouragement n'entraînent aucune dépense supplémentaire». Il faut lutter contre ce «paradigme Couchepin».

La précarité des ressources ne tient pas compte de l'importance croissante de la culture dans notre société ni de la mutation inéluctable des valeurs. C'est en période d'instabilité économique que se révèle l'importance de la culture en tant que soutien de l'Etat, car la diminution du travail incite chaque individu à faire preuve de plus de responsabilité et à être plus conscient de sa propre identité. Celle-ci ne se définit pas seulement par le travail mais aussi par l'appartenance à une communauté sociale et culturelle. Dans la constitution de ces groupes d'idées, la diversité culturelle et la conscience à l'égard de ceux qui pensent différemment allant de pair avec elle est un facteur décisif de paix.



- Il faut par conséquent privilégier l'identité culturelle en tant qu'objectif au même titre que le développement des réseaux autoroutiers ou ferroviaires, le sauvetage des banques ou l'acquisition de nouveaux avions de combat. L'encouragement de la culture est une tâche qui relève au premier chef de la Confédération, des cantons et des communes.
- Il faut 300 millions, et non pas 30 millions de francs pour Pro Helvetia!

I.2. Manque de recul

Lorsqu'on accorde une subvention, on pose toujours la question suivante: «Est-ce un artiste local et faut-il ne l'encourager que localement?» au lieu de demander «Cette prestation locale devrait-elle être diffusée au-delà de la localité d'origine?» Un exemple: à la différence de l'Australie, les directeurs de galeries suisses ne peuvent pas recevoir de Pro Helvetia une contribution aux frais de

transport et d'assurance lorsqu'ils participent à une foire d'art qui se tient en Corée du Sud, bien que leur présentation soit utile à la présence de la création culturelle suisse à l'étranger.



- Il faut revoir les critères de diffusion de la culture.

I.3. Il faut ranimer le débat artistique et culturel

Lorsque les travaux relatifs à la loi sur l'encouragement de la culture et à l'ordonnance afférente seront achevés, il faudra créer un Conseil de la culture des organisations non gouvernementales à partir de la «Table ronde» des organisations culturelles dont s'occupe *Suisseculture* et qui est bien rodée. On a réclamé à plusieurs reprises la création de cet organe consultatif, mais le Conseil national et le Conseil des Etats en ont rejeté la réglementation au niveau légal.



- Il faut examiner dès 2010 différentes variantes visant l'institution d'un Conseil de la culture.

II. Il ne faut pas que la crise structurelle des médias soit réglée aux dépens des rapports culturels

II.1.

Les publications culturelles et artistiques sont les victimes toutes désignées de la crise structurelle que connaissent les médias en 2009. La conférence des présidents de *Suisseculture* s'est montrée extrêmement préoccupée par la disparition de la chronique culturelle. «The Art Newspaper» déplore le recul de la production de livres d'art et de la critique artistique. Le budget des émissions artistiques, que la télévision programme déjà à des heures de faible audience, a été massivement restreint au profit de certaines émissions événementielles et réduit au *mainstream*. L'art visuel est particulièrement touché en raison des obstacles qui empêchent d'y accéder. Un fait symptomatique: la loi sur la radio et la télévision de 2006 mentionne explicitement l'aide au cinéma, à la littérature et à la musique en tant que parties intégrantes du mandat culturel, alors que l'art visuel ne figure nulle part.

II.2.

La réduction des effectifs de journalistes d'art, une espèce menacée, va de pair avec la modification des genres littéraires. Or la critique est une confrontation dans laquelle l'œuvre d'art fait l'objet d'une réflexion publique et compétente. La critique artistique influe sur la politique artistique, les acquisitions des pouvoirs publics et les collections privées. Dans les magazines de spectacle ou les pages des journaux, c'est le «tuyau», une brève recommandation positive ou parfois négative, qui prédomine. Le «making of» et le portrait de star, qu'ils s'appellent Jeff Koons ou Damien Hirst, sont souvent le fruit du travail de relations publiques.

S'agissant des publications d'art, on constate une défaillance toujours plus manifeste du marché des médias électroniques ou imprimés. Des publications comme le *Kunstbulletin* national/euro-

péen, publié par la Société suisse des Beaux-Arts, *Schweizer Kunst*, de la carte Visa, ou des magazines culturels régionaux comme le *Kulturmagazin* (Suisse intérieure), *Artinside* (une publication spécialisée de la *Basler Zeitung*) se sont parfois engouffrées dans la brèche.

Il faut:

- Mettre à la disposition des bibliothèques scolaires et des salles de professeurs des abonnements subventionnés, avec l'aide des concordats scolaires régionaux.
- Soutenir la diversité médiatique en proposant aux services culturels et aux offices de tourisme cantonaux et nationaux, aux représentations suisses à l'étranger (ambassades) et à d'autres institutions des abonnements collectifs à des magazines culturels et artistiques.
- Etudier de manière approfondie, entre autres revendications de Presse Suisse, l'association des éditeurs, une exonération de la TVA, des taxes postales préférentielles et des exonérations fiscales pour les abonnements à des publications.

Cela vaut la peine d'examiner la possibilité de créer une fondation auprès de laquelle les éditeurs d'art et de culture pourraient solliciter une contribution à des projets d'analyse et de critique d'une certaine ampleur dans des médias périodiques. Pour obtenir un subside, il faudrait prouver que le projet est digne d'être soutenu et que la rédaction d'un média est prête à le publier (modèle d'encouragement de la TV néo-zélandaise de 2009). Les ressources qui sont allouées aujourd'hui au *Schweizer Feuilleton-Dienst* devraient être affectées à une fondation de ce genre.

- Il faut examiner des modèles de publications culturelles et artistiques et créer une fondation dont la gestion serait financée par un capital de départ de 50 millions de francs.

III. Les musées d'art et les créateurs d'art doivent bénéficier d'allègements dans le domaine des assurances

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont approuvé une version de la loi sur l'encouragement de la culture qui prévoit que la Confédération alloue des aides financières aux musées et aux collections pour les coûts d'exploitation et ceux liés à des projets, ainsi que pour les primes d'assurances lors d'expositions importantes. L'ordonnance inclut parmi les coûts d'exploitation les primes d'assurances pour les collections importantes exposées notamment dans les musées publics. Par ailleurs, la diffusion directe de l'art par les musées d'art doit être rétribuée à des fins d'éducation artistique (par exemple entrées gratuites pour les écoles et deuxième entrée gratuite pour les enfants accompagnés d'une personne de référence).

- Il faut renforcer l'activité de collection des musées publics, en donnant davantage de moyens

à la fondation Gottfried Keller et à la Commission fédérale des beaux-arts pour leur permettre d'acheter des œuvres d'art suisses.

Les artistes travaillant à plein temps et autres travailleurs indépendants passent à travers les mailles du système d'assurances sociales à cause des engagements, qui sont souvent de courte durée. Cela dégrade les conditions générales de la diversité culturelle. Il faut harmoniser et mettre en œuvre les approches divergentes du Conseil national et du Conseil des Etats dans la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture.

IV. Il convient de régler les procédures pour l'art dans l'espace public

Dans la plupart des agglomérations urbaines, l'«aménagement des places», mais aussi les projets d'assainissements du trafic dans les villages («art des carrefours giratoires») offrent l'opportunité de faire des présentations artistiques. Il s'agit souvent de potentiels de rénovation, au lieu de sculptures traditionnelles effectuées grâce à des interventions novatrices («art contextuel»). Ce qui existait jusque-là doit être traité avec respect mais pas tabouisé. La Ville de Zurich a institué une commission chargée d'élaborer des critères en la matière. Il faudrait s'efforcer d'instaurer une coordination judicieuse avec l'aide d'institutions de ce genre, composées de délégués municipaux ou cantonaux à la culture, coordination qui devrait inclure les aspects culturels et ceux concernant les droits d'auteur. Exemples: fixer une «date de péremption» et réévaluer un caractère spécifique à un lieu au bout de vingt ans; définir des règles concernant la manière de traiter les œuvres «mises au rebut».

Le complexe «art et construction» soulève des questions similaires. Lors de l'attribution de mandats publics, on accorde souvent plus de poids aux critères des marchés publics locaux qu'à la diversité et à la qualité (exemples: procédures de concurrence uniformes selon un modèle de règlement; extension de l'obligation relative à l'art et à la construction, bien ancrée aux niveaux fédéral et cantonal, aux projets de construction privés dépassant 20 millions de francs).



- Il convient d'examiner une série de mesures: faire appel aux préposés municipaux et cantonaux à la culture, recourir à la SIA (mandats-types, règles de la concurrence) et aux EPF, au *Werkbund*, à l'Association des propriétaires fonciers, créer un centre de compétence et de conseil, pour les questions concernant l'art dans l'espace public faire également appel à des experts au niveau communal, qui peuvent par exemple s'opposer à une autre déferlante «d'art des carrefours giratoires».

V. Assurer le patrimoine culturel matériel et immatériel dans sa diversité

V.1. Dimension de politique extérieure

La Convention de l'UNESCO déclare aussi la diversité culturelle comme étant un objet digne de protection en vertu du droit international public. La Suisse est donc invitée à intégrer cet objectif dans son action de politique extérieure et d'économie extérieure, par exemple en refusant une garantie contre les risques à l'exportation aux projets qui visent à inonder des biens culturels

irremplaçables et à déplacer par la force des minorités ethniques. C'est pourquoi il ne suffit pas que l'activité de la Confédération soutienne sans engagement «les cultures locales» par l'intermédiaire de la Direction du développement et de la coopération (DDC), en excluant la conservation du patrimoine.

V.2. Dimension de politique intérieure

La loi ne peut saisir, encourager et protéger que ce qui est connu. La base statistique de l'économie culturelle et artistique en Suisse est toutefois insuffisante. C'est ainsi, par exemple, qu'entre 20 et 50% des petites entreprises et exploitations de l'économie de la création ne font pas l'objet de statistiques. Les connaissances sur le domaine de l'art et du design en sont d'autant moins fiables. Toute statistique culturelle doit tenir compte de manière détaillée de la diversité culturelle de l'art actuel et du patrimoine culturel.

Diversité culturelle est, par ailleurs, synonyme de respect des matériaux. Quelques exemples: éviter de mettre des fenêtres en plastique à des bâtiments dignes de protection par mesure d'économie, ne pas effectuer d'assainissements énergétiques qui soient incompatibles avec une construction ou un site précis digne de protection.

La diversité culturelle se manifeste dans les régions ayant des particularités paysagères, dans l'environnement construit représentatif des caractéristiques régionales et dans les techniques artisanales et environnementales spécifiques (savoir-faire agricole). Le paysage culturel suisse est unique dans sa diversité et ses formes. Son intégrité est d'une importance majeure pour la cohésion nationale et le tourisme.

Les caractéristiques culturelles de chaque genre (langue, architecture et patrimoine bâti, création théâtrale, art, etc.) se cristallisent dans les paysages culturels régionaux; en s'additionnant, elles constituent la diversité et nécessitent une protection durable et des soins minutieux.

- Pour faire obstacle à l'urbanisation anarchique continue, il faut entreprendre sans retard la révision partielle prévue de la loi sur l'aménagement du territoire, même si la révision totale a échoué récemment. Le but de cette révision doit être de créer une loi plus incisive qui tienne compte de la diversité culturelle, et de renforcer le rôle de la Confédération dans l'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne les plans directeurs cantonaux.

Le projet Art et éducation de la Commission suisse pour l'UNESCO ne doit pas être sacrifié à la tendance forcenée à surcharger les plans éducatifs en sciences naturelles.

- L'éducation passive et active à l'art doit faire partie des plans éducatif; les musées d'art doivent y être associés.

Texte original: allemand

MÉDIAS

Le Groupe de travail Médias considère la protection et la promotion de la diversité culturelle comme une tâche publique aux vastes implications, en particulier dans une nation comme la Suisse, issue d'une volonté politique commune et aussi restreinte dans son espace que multiple dans ses formes. Les médias sont constitutifs de cette diversité, dont ils sont des acteurs; simultanément, ils jouent un véritable rôle de multiplicateurs au service de la collectivité.

L'évolution fulgurante des médias et du paysage médiatique exige à la fois des approches anticipatrices et, parallèlement, des actions pragmatiques, couplées à une grande souplesse intellectuelle, temporelle et géographique. Plusieurs thèmes s'appliquant aux acteurs médiatiques valent également pour d'autres domaines créatifs. Pour cette raison, le Groupe de travail Médias présente ses propositions et exigences relatives à la promotion de la diversité des expressions culturelles dans deux chapitres distincts, l'un interdisciplinaire, l'autre spécifique aux médias.

1. Réflexions interdisciplinaires

1.1 La diversité culturelle a besoin d'un champion

Tout le monde est fier de la diversité de la Suisse; mais personne – ou presque – ne cherche réellement à savoir ce qu'elle est. En règle générale, quand on pense diversité, on pense romanche, guère plus. La diversité culturelle en est réduite à mener une falote existence de guirlande rhétorique qui vient orner les discours dominicaux des personnalités politiques. Mais au quotidien, les politiques et les autorités de tous niveaux laissent la diversité culturelle – et, donc, un aspect non négligeable de l'identité suisse – plus ou moins au hasard... c'est-à-dire aux groupements d'intérêt des différents genres culturels, aux organisations non gouvernementales, telles les associations environnementales ou autres initiatives privées.



- Le Groupe de travail Médias réclame la création d'un service fédéral qui traiterai le thème transversal de la «diversité des expressions culturelles»; un service qui agirait indépendamment de tout office fédéral et qui servirait de point de contact, de conseil et de documentation pour tout aspect lié à cette diversité, dans son acception la plus large.

Un *Office fédéral pour la diversité culturelle* OFDC / *Eidgenössisches Büro für die kulturelle Vielfalt* EBKV / *Ufficio federale per la diversità culturale* UFDC n'exercerait aucune fonction exécutive. Son mandat consisterait à agir comme champion de la diversité culturelle, et ce de manière indépendante, factuelle, ferme et persévérante. L'OFDC ne doit pas être un monstre de bureaucratie, verbeux et passif; il doit au contraire inciter et stimuler. Il ne concurrence pas les organisations privées; il les complète et les soutient. L'OFDC

a) est un organe consultatif dont l'avis sera obligatoirement sollicité pour les projets communaux, cantonaux ou fédéraux ayant un impact sur la diversité linguistique;

- les branches artistiques dans les écoles, sous la pression d'études Pisa et autres études rationnelles;
 - la diversité sociale, par exemple dans le canton de Zoug, fiscalement avantageux, dans lequel des étrangers «hors-sol» peu empressés à s'intégrer s'établissent provisoirement et dont la puissance financière fait exploser les loyers, ce qui contraint des Zougois de souche aux reins moins solides à déménager. Ou à Andermatt, où la vente de terrains au consortium de Sawiri a privé les paysans de leurs revenus et les a obligés à émigrer, parfois jusque dans le Jura.
- b) collabore étroitement avec les cantons,
- sur les propositions et programmes scolaires, qu'il s'agisse de l'intégration d'enfants/de familles issus d'autres espaces culturels ou de ce que l'on appelait naguère l'«étude du patrimoine local».
- c) se comprend comme le champion de la diversité culturelle, par exemple lorsque
- la Loi sur l'aménagement du territoire menace d'être bafouée et que des paysages tout entiers risquent d'être transformés en déserts industriels, zones spéciales pour super-riches ou «resorts» pour spéculateurs; il est nécessaire de protéger des paysages de montagne contre leur transformation en pierriers ou contre leur surexploitation; la myopie commerciale menace de sonner le glas d'un espace récréatif ou que des paysages dignes de protection risquent d'être sacrifiés sur l'autel de la production énergétique.

1.2 Monomanie des économies vs diversité des statistiques

La Suisse financière présente une nette affinité avec les chiffres; la Suisse statistique aussi, mais dans un tout autre registre... celui des économies! Quiconque cherche des informations précises sur les aspects quantifiables de la diversité culturelle – pourtant tant vantée – découvrira en effet qu'en la matière, la politique est au renoncement!



- Le Groupe de travail Médias demande que des statistiques reflétant la diversité culturelle soient intégrées dans la palette d'informations fournies par l'Office fédéral de la statistique, et invite les autorités politiques à débloquer immédiatement les fonds nécessaires.

1.3 L'érosion des droits d'auteur menace la diversité

Dès le début de la révolution Internet, la réglementation de la rémunération des auteurs s'est de facto retrouvée devant un grand vide. Le Groupe de travail Médias s'est penché sur les effets que ce développement – quasi spontané et néfaste pour les personnes concernées – exerce sur le secteur des médias. Le Groupe a toutefois pleinement conscience du fait que ce problème est d'une importance capitale pour tous les créatifs. Les experts recommandent les mesures suivantes:



- Engager immédiatement une réflexion de fond sur le danger aigu qui pèse sur les droits de la propriété intellectuelle en Suisse et formuler des exigences à l'intention des décideurs politiques.
- Elaborer des propositions fixant la manière dont la Suisse doit agir au sein d'organes internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle.
- Elaborer des modèles permettant de rémunérer les auteurs par d'autres biais que celui de la publicité.

Il est urgent de garantir les droits d'auteur, et ce dans tous les domaines: tout contenu doit être payé. Car la créativité a son prix! Pour le Groupe de travail Médias, une chose est claire: si les auteurs ne sont plus rémunérés, c'est la diversité culturelle qui est mise à mal. La protection de la propriété intellectuelle doit donc sans cesse être adaptée à la nouvelle donne et constitue une t d'une offre médiatique reflétant la réalité sociétale et respectueuse de la diversité culturelle.

1.4 CTI? Culture – Technologie – Innovation!

Chaque année, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) soutient les Hautes Ecoles spécialisées à coup de millions puisés dans le Fonds d'encouragement à l'innovation de la Confédération. Ce soutien CTI, du nom de l'ancienne «Commission pour la technologie et l'innovation, CTI», le secteur créatif (culturel) n'en voit cependant pas la couleur. Or de l'argent investi dans des technologies sans contenu, dans l'innovation pour l'innovation, c'est de l'argent mal engagé. Il est grand temps d'adapter la formule CTI à la nouvelle réalité: Culture – Technologie – Innovation.



- Le Groupe de travail Médias exige que lorsqu'elle octroie ses fonds d'encouragement, la CTI ne se limite pas aux innovations techniques ni aux projets scientifiques, mais tienne également compte des exigences posées par la diversité culturelle.

2. Réflexions spécifiques aux médias

2.1 La qualité et la diversité ont un prix

L'étude consacrée à l'utilisation des médias, publiée le 1er juillet de cette année par l'Association de la presse suisse, montre l'évolution du budget médias des ménages: ceux-ci se détournent des médias imprimés pour privilégier le secteur des télécommunications/TI; ils dépensent de moins en moins d'argent pour les contenus (imprimés) et toujours plus pour l'accès aux nouveaux médias et leur utilisation.

Pour les maisons d'édition privées, cette érosion engendre un recul dramatique des recettes publicitaires, de même que des fusions, des suppressions de titres ainsi qu'un phénomène aussi fulgurant que préoccupant, à savoir la diminution des articles rédactionnels propres/en tant que tels. D'où, fatalement, une détérioration massive de la qualité, ce qui se traduit à son tour par une

diversité rédactionnelle – et culturelle – moindre. Du côté des rédactions et des exploitations techniques, ce ne sont plus les chiffres plus ou moins rouges ou noirs qui font couler de l'encre, mais le destin de nombreuses personnes licenciées, de celles contraintes de partir à la retraite anticipée ainsi que de leurs familles. Pourtant, l'Etat ne peut pas faire grand-chose contre la crise; la Suisse ne connaît en effet pas le soutien direct de l'Etat aux médias imprimés privés. Il incombe donc en principe aux propriétaires privés d'assurer le maintien des structures, parfois douteuses, et le financement de titres de qualité.

Cela étant, les pouvoirs publics pourraient parfaitement apporter leur pierre à l'édifice par le biais d'une aide indirecte à la presse, et soutenir les médias imprimés de manière efficiente et efficace, p. ex. par le subventionnement spécifique des frais de port liés au transport. Ces frais représentent jusqu'à 70% des coûts réels, ce qui peut menacer les petites et moyennes entreprises de médias ainsi que les magazines d'association jusque dans leur existence. Et si les chiffres sont éloquentes, le Parlement, lui, l'est nettement moins: il y a trois ans, dans leur folie passagère des économies, les Chambres fédérales ont ramené l'aide indirecte à la presse passant par le subventionnement des infrastructures à quelque 20 petits millions de francs. Un exemple patent d'économies réalisées au mauvais endroit: jusqu'à la fin 2007, la Confédération versait chaque année 80 millions de francs à la seule Poste, afin de combler les trous que les prix préférentiels accordés aux journaux abonnés occasionnaient au titre de frais de port.



- Les pouvoirs publics sont appelés à soutenir les médias imprimés au moyen de mesures d'aide indirecte à la presse, p. ex. par le subventionnement spécifique des frais de port postal découlant du transport.

Autre aspect de l'aide indirecte à la presse par le biais de dépenses d'infrastructure: l'offre et la demande dans le secteur des télécommunications.



- Les publications à but non lucratif, capitales pour le maintien de la diversité culturelle, doivent impérativement pouvoir bénéficier de prix de télécommunications avantageux, p. ex. pour ce qui est de l'utilisation des «autoroutes de l'information».

2.2 La redevance préserve le mandat culturel

Comme c'était déjà le cas dans les concessions précédentes, la Confédération prescrit dans l'actuelle concession en vigueur que la SRG SSR idée suisse doit assurer un mandat culturel financé par les redevances mises à sa disposition. Cet impératif s'applique également aux prestataires privés qui sont désormais autorisés à piocher dans le fonds des redevances. Et tandis que cette obligation de fournir une offre culturelle ne suscite aucune discussion, la manière – et surtout l'horaire – de ces programmations échauffent depuis toujours les esprits.

Le Groupe de travail Médias estime que la Télévision suisse discrimine les aficionados de la

culture, les contraignant régulièrement à attendre «leur» émission, diffusée tard le soir. De plus, les programmations au milieu de la nuit dissuadent les spectateurs qui ne sont pas des inconditionnels de la culture, mais qui pourraient s'intéresser à l'un ou l'autre thèmes traités. Ce qui pèse sur l'audimat. Et l'audimat gagnant en importance dans les médias du service public également, c'est finalement le serpent qui se mord la queue.

D'un autre côté, la rumeur est tenace selon laquelle la culture fait chuter l'audimat, raison pour laquelle il est tout à fait impensable de la programmer en «prime time» (première partie de soirée). A titre de contre-exemple, pensons pourtant à l'émission «Kulturzeit» sur la chaîne 3sat: ce programme, qui inclut d'ailleurs régulièrement des émissions suisses, est diffusé à 19h20 et jouit d'une bonne audience. L'offre stimule la demande... cela vaut pour la route ou le rail, comme pour les produits chers habilement disposés dans les magasins pour répondre aux principes de la psychologie de vente. On peut donc supposer que le fait de diffuser des émissions culturelles attrayantes plus tôt dans la soirée ne ferait pas fuir les spectateurs réguliers, mais permettrait au contraire d'en gagner des nouveaux.

Depuis l'an dernier, le mandat culturel fait l'objet d'une attention accrue: outre leur fameux mandat de prestations, qui comprend l'information, le divertissement, la formation et la culture, la SSR et les autres prestataires profitant des redevances doivent désormais également remplir quatre critères qualitatifs: crédibilité, responsabilité, pertinence et professionnalisme journalistique. Ils sont tenus de créer leurs propres normes (de forme et de contenu) satisfaisant au catalogue de critères, de publier les spécifications et d'en vérifier régulièrement le respect.

La Loi sur la radio et la télévision (LRTV) et la concession qui en découle confèrent par ailleurs à la SSR une responsabilité particulière, consistant à favoriser l'intégration de la population résidente étrangère. En avril 2008, après moult préparatifs, la SSR réalisa pour la première fois de son histoire une semaine thématique, la «semaine de l'intégration». Tous les programmes SSR de la Suisse y participaient, chacun à sa manière, en fonction de la culture et de la langue qu'il représente. A cette occasion, la diversité culturelle a réellement été vécue et l'on a délibérément renoncé à des productions nationales. Dans l'ensemble, cette semaine de l'intégration a suscité un écho positif, mais les conséquences concrètes de cette action ne se feront forcément sentir qu'à moyen et long termes.

2.3 Offres médiatiques: se battre à armes égales

Au chapitre de l'offre de médias électroniques, le développement des réseaux de transmission, et l'accès à ces réseaux, constituent un sujet récurrent. Bien que convaincu de la nécessité d'un service public fort, le Groupe de travail Médias n'apprécie que très modérément les agissements monopolistiques, très rentables, de Swisscom sur le dos de sa clientèle. Le fait de garantir la desserte de base ne donne pas automatiquement le droit de s'en servir à bien plaisir, aux frais des abonnés.

Et pourtant! Aussi bonne l'offre de médias électroniques puisse-t-elle être, la politique tarifaire adaptée, l'accès garanti... il n'empêche que des groupes toujours plus nombreux et importants se retrouvent pris entre le marteau et l'enclume: d'une part les offres traditionnelles – comme les

journaux – disparaissent, d'autre part ces personnes se retrouvent désemparées face aux nouveaux médias. Ce constat s'applique aux personnes, en particulier aux femmes, qui n'ont jamais utilisé de systèmes de traitement des données ni Internet, ainsi qu'à celles pour lesquelles l'ordinateur est devenu le principal outil de travail, mais qui apprécient la sensation tactile de tenir un livre ou un journal entre leurs mains et qui ne sont pas prêtes à s'en passer.

- L'accès aux offres proposées par les médias électroniques doit être garanti, à des prix abordables. Malgré les offres nouvelles, qui attirent essentiellement les plus jeunes, les médias électroniques «classiques» que sont la radio et la télévision ne sont de loin pas dispensés de proposer des programmes complets, de qualité et variés. L'accès à l'information et à la culture doit être garanti pour tous les groupes de la population.

Et cela dans l'intérêt même des médias, mais aussi compte tenu de l'emploi parfois par trop naïf que certains utilisateurs font des nouveaux médias, dont les difficultés de jeunesse sont évidentes. «Nous avons encore beaucoup à faire d'ici à ce que les nouveaux médias satisfassent aux mêmes exigences éthiques et juridiques mesurables et soient considérés comme étant aussi fiables que les médias traditionnels», rabâchait Karol Jacubowicz, expert des médias polonais, en mai 2009 aux ministres européens des médias.

2.4 ComCO, ComCom et diversité culturelle

Après avoir examiné l'expansion du groupe Tamedia du Lac de Zurich jusque sur les rives du Lac Léman, la Commission de la concurrence (ComCO) a très rapidement donné son feu vert. Juridiquement, aucun élément ne s'opposait selon elle à cette transaction. Politiquement, il lui est toutefois interdit de donner une appréciation de cette fusion, ou d'autres. Dans cette affaire de politique médiatique très délicate, la ComCO a même renoncé de son plein gré à formuler des impératifs de contenu, par exemple à insister sur le respect des différences culturelles existant entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

- Le Groupe de travail Médias exige qu'à l'avenir, la ComCO tienne également compte de l'impact de ses décisions sur la diversité culturelle.
- S'agissant des décisions d'infrastructure, la Commission fédérale de la communication (ComCom) doit être tenue de considérer non seulement les aspects techniques, mais aussi les besoins de la diversité culturelle.

En bref: la politique structurelle participe également toujours de la politique de créativité et culturelle; et il est juste qu'il en soit ainsi.

EXPERTS

Rapporteur général

Daniel Fueter. Compositeur et pianiste. Enseigne à la ZHDK; membre du Conseil suisse de la science et de la technologie. daniel.fueter@zhdk.ch

Coopération internationale

Mauro Abbühl. Responsable musique et arts visuels, Artlink Büro für Kulturkooperation. mauro@artlink.ch

Marcus Bützberger. Responsable culture Helvetas. marcus.buezberger@helvetas.org

Michel Egger. Responsable Commerce international, Alliance Sud. michel.egger@alliancesud.ch

Diego Gradis (Commissaire). Juriste. Président exécutif de Traditions pour Demain; Vice-président de la Commission suisse pour l'UNESCO et de la Coalition suisse pour la diversité culturelle. gradis@fgc.ch

Elisabeth Kopp Demougeot. Présidente Swissfairtrade. president@swissfairtrade.ch

Carole Vann. Directrice Infosud. cvann@infosud.org

Théâtre et Danse

Hans J. Ammann. Dramaturge et régisseur. Ancien directeur du Städtbundtheater Bienne Soleure. hjammann@hispeed.ch

Brigitte Heusinger. Dramaturge Opéra au Theater Basel. b.heusinger@theater-basel.ch

Peter-Jakob Kelting (Commissaire). Dramaturge et directeur de production. peejott@hotmail.com

Stefan Koslowski. Expert en sciences du théâtre et de la culture. stefan.koslowski@gmx.ch

Walter Küng. Arts de la scène/Interprétation théâtrale. kueng-walter@bluewin.ch

Sandro Lunin. Directeur artistique Zürcher Theaterspektakel. sl@theaterspektakel.ch

Louis Naef. Dramaturge et régisseur. louisnaef@bluewin.ch

Salome Schneebeli. Chorégraphe et danseuse. seschneebeli@sunrise.ch

Cinéma

Hansjörg Beck. Gérant de salles à Wohlen, Liestal, Reinach, Gstaad; membre du groupe de travail Cinéma numérique de la branche cinématographique suisse. hjbeck@rex-wohlen.ch

Daniel Gassmann. Ethnologue. Collaborateur du service «Films pour un seul monde»; Fondation Education et développement. mail@filmeinewelt.ch

Mathias Knauer (Commissaire). Musicologue, cinéaste et journaliste. Membre du comité de la Coalition Suisse pour la diversité culturelle. info@lemmata.ch

Robert M. Richter. Critique de cinéma et conseiller de festivals. Secrétaire général de Cinélibre (Association suisse des ciné-clubs et des cinémas à but non lucratif). robert.richter@datacomm.ch

Nina Scheu. Journaliste. Membre du comité de l'Association suisse des journalistes cinématographiques SVFJ / ASJC. mail@ninascheu.ch

Heinz Urben. Pédagogie des médias. Co-directeur »Kinokultur in der Schule« et membre du Comité d'organisation de la Société suisse des Journées de Soleure. info@achaos.ch

Education

Erica Deuber Ziegler. Historienne de l'art. jeziegler@vtxnet.ch

Christa Dubois-Ferrière. Professeur d'allemand de Gymnase. christa.dubois-ferriere@edu.ge.ch

Ninian Hubert van Blyenburgh. Chargé de cours aux Universités de Genève (histoire de l'anthropologie) et de Neuchâtel (muséologie). ninian.hubert@unige.ch

Gérald Morin. Producteur de films (Almaz Film) et professeur de cinéma à l'ÉCAV de Sierre; rédacteur responsable du magazine «CultureEnjeu». ger.morin@gmail.com

Marco Polli (Commissaire). Professeur d'allemand, de philosophie et d'informatique retraité, secrétaire général de la Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateurs. Linguiste. mpolli@infomaniak.ch

Musique

Marc-Antoine Camp (Commissaire). Ethnomusicologue. Hochschule Luzern – Musik. marc-antoine.camp@hslu.ch

Jean Cavalli. SUSA, Services membres et répartition, directeur général adjoint. jean.cavalli@suisa.ch

Silvia Delorenzi-Schenkel (Commissaire). Collaboratrice Phonothèque nationale Lugano; Présidente Société pour la musique populaire en Suisse; Membre du comité Conseil suisse de la musique. delorenzi@fonoteca.ch

Paul-Emmanuel Meyrat. Mundart Hip-Hop-Kollektiv »Chlyklass«; collaborateur juridique SUSA. paulmeyrat@yahoo.de

Hubert Reidy. Musicien, musicologue, pédagogue musical. hubert.reidy@bluewin.ch

Paul Rostetter. CEO Brambus Records & Verlag AG, Mühlehorn. brambus@sunrise.ch

Barbara Schmitt. Sociologue. Echange international de volontaires. barbara.schmitt@gmx.ch

Werner Schmitt. Violoncelliste. Ancien directeur du Conservatoire de Berne; Senior Consultant pour la culture et l'éducation auprès de la RPC Berne; chef de projet MUS-E Schweiz. w.schmitt@bluewin.ch

Urs Schnell. Directeur Fondation SUSA. urs.schnell@fondation-suisa.ch

Marco Zappa. Chansonnier, musicien, pédagogue musical, producteur de musique. marco@marcozappa.ch

Littérature

Peter Gyr. Collaborateur de bibliothèque, PHZ Lucerne, Zentrum Medienbildung (Activités: Conseil en bibliothèque et encouragement de la lecture). peter.gyr@phz.ch

Charles Lombard. Auteur, Vice-président Société Suisse des Auteurs ssa. lombard@bluewin.ch

Beat Mazenauer. Auteur indépendant, Networking/Réseautage. bm@kat.ch

Francesco Micieli. Auteur et Président Autrices et Auteurs de Suisse AdS. fmicieli@a-d-s.ch

Nicole Pfister Fetz (Commissaire). Secrétaire générale Autrices et Auteurs de Suisse AdS. npfister@a-d-s.ch

Philippe Rahmy. Ecrivain. philippe.rahmy@remue.net

Jacques Scherrer. Ancien libraire et éditeur. Secrétaire général de l'Association Suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires. asdel@bluewin.ch

Ruth Schweikert. Ecrivain et présidente de Suisseculture. ruth.schweikert@gmx.net

Arts visuels et conservation des biens culturels

Christoph Doswald. Commissaire d'exposition indépendant et journaliste. cd@doswald.net

Hans Furer. Secrétaire général Association des galeries suisses AGS. hans.furer@furerkarrer.ch

Regine Helbling. Secrétaire générale visarte suisse (association professionnelle des artistes visuels). regine.helbling@visarte.ch

Claudia Jolles. Rédactrice en cheffe Kunstbulletin. jolles@kunstbulletin.ch

Cordula Kessler. Directrice Centre national d'information pour la conservation des biens culturels. cordula.kessler@nike-kultur.ch

Stephan Kunz. Directeur adjoint Aargauer Kunsthaus. stephan.kunz@ag.ch

Peter Studer (Commissaire). Président Société Suisse des Beaux-arts. studer.pe@bluewin.ch

Médias

Bruno Bucher. Nouveaux médias. bb.freshsoap@bluewin.ch

Josefa Haas. Directrice Medieninstitut. josefa.haas@medieninstitut.ch

Jürg Isler. Rédacteur tv. Schweizer Fernsehen. isler.juka@active.ch

Wolf Ludwig. Journaliste médias. wolf.ludwig@comunica-ch.net

Tiziana Mona (Commissaire). Journaliste tv; SRG SSR idée suisse. timoma@bluewin.ch

Rosalie Roggen. Journaliste libre, presse/tv. rosalieroggen@bluewin.ch

Coalition suisse pour la diversité culturelle

La Coalition suisse pour la diversité culturelle a été fondée en automne 2005 dans le but de promouvoir et de protéger la diversité des expressions culturelles tant sur le plan national qu'international.

En réunissant près de 80 fédérations, organisations et institutions de tous les secteurs de la vie culturelle, des médias, de la coopération au développement et de l'éducation, la Coalition est la plus importante organisation faitière dans le domaine de la culture en Suisse. Elle est membre fondateur de la Fédération Internationale des Coalitions pour la diversité culturelle.

M. Beat Santschi, Président

Coalition suisse pour la diversité culturelle

Sophienstrasse 16

8032 Zürich

T: + 41 44 241 72 67

www.coalitionsuisse.ch – info@coalitionsuisse.ch

Commission suisse pour l'UNESCO

Elle instaure des passerelles entre la communauté internationale, la société civile en Suisse et les instances politiques fédérales et cantonales, pour promouvoir les principes du développement durable, de la diversité culturelle et de la société du savoir dans une perspective de compréhension mutuelle et de paix.

Ses 30 membres sont des spécialistes indépendants, de toute la Suisse. Ils sont nommés par le Conseil fédéral.

Le Secrétariat de la Commission est rattaché au Département fédéral des affaires étrangères.

M. Nicolas Mathieu

Secrétaire général adjoint de la Commission suisse pour l'UNESCO, DFAE

3003 Berne

T: + 41 31 323 41 34

nicolas.mathieu@eda.admin.ch

www.unesco.ch

